

La Fondation fête
son **50**^{ème}
1967-2017
anniversaire



LesPerceNeige
FONDATION

Rapport de gestion **2017**





Sommaire

Rapport du Président du Conseil de Fondation	04
Rapport du Directeur Général	06
Discours de Madame Jacot-Guillarmod	08
Conseil de Fondation	10
Organigramme général	11
Les Perce-Neige - A travers le temps...	12
Rapport de performance	42
Comptes 2017	52
Rapport de l'organe de révision	66



Rapport du Président du Conseil de Fondation



2017 – Année du 50e, mais pas seulement

La Fondation a 50 ans ! L'âge de la raison peut-être. L'occasion de réfléchir à tout ce qui a été fait, à l'évolution de l'Institution durant un demi-siècle. Cependant, sans nostalgie mais avec beaucoup de respect pour nos prédécesseurs, c'est vers l'avant que se dirigent nos réflexions. Comment la Fondation va-t-elle jouer son rôle dans la stratégie cantonale liée à la prise en charge du handicap ?

Organes de la Fondation

Le Conseil de Fondation a siégé à 4 reprises durant l'année. Il s'est par ailleurs retrouvé lors d'une séance extra muros consacrée à la gouvernance et notamment à l'organisation du Conseil de Fondation. Deux points seront traités en priorité : Les relations avec l'État et le mode de fonctionnement du Conseil et du Bureau. Le Bureau permanent s'est quant à lui réuni à 7 reprises. Les Conseils des parents jouent leur rôle d'interface entre les parents et les organes de la Fondation.

Bienvenue à Kathrin Roth dans ses nouvelles fonctions à la tête du Domaine de compétences Autonomie Large. Elle succède à Daniel Mathez qui, après plus de 30 ans passés au service des Perce-Neige, a pris une retraite bien méritée. Merci à lui pour son engagement sans faille durant toutes ces années. Merci à Claudia Senn d'avoir accepté de reprendre ad intérim la direction du DC Aînés. Bienvenue encore à Rosanna Mileti Brocard au sein du Conseil de Fondation. Elle y représente Insieme et remplace Frédéric Maillard qui, après de nombreuses années passées dans les divers organes de la Fondation, à différents postes, a décidé de passer la main. Merci à lui pour son implication dans le bon fonctionnement de l'Institution.

Rétrospective et perspectives

Parler de l'histoire des Perce-Neige implique humilité et respect. Humilité parce que les membres du Conseil de Fondation d'aujourd'hui, aussi engagés soient-ils, ne font que cueillir les fruits du travail de leurs prédécesseurs. Si la Fondation se développe, si elle a au fil des ans pris sa place, une place incontournable dans le monde du handicap neuchâtelois, c'est grâce aux parents qui, dans les années 60, ont pris en mains le destin de leurs enfants atteints d'un handicap mental. Respect parce que nous devons garder à l'esprit cet engagement des pionniers et le respecter.

Il est bon de se souvenir que nous sommes organisés sous la forme d'une Fondation de droit privé et que selon le Code civil, une Fondation a pour objet l'affectation de biens en faveur d'un but spécial. Le Conseil de Fondation quant à lui est chargé de veiller à la réalisation des buts statutaires de la Fondation. Les membres du Conseil passent, la Fondation demeure. Ses buts aussi. Permettez-moi de les rappeler ici.

Selon nos statuts, la Fondation a pour but, dans le cadre de l'art 2 de la LIPPI et conformément à la Constitution neuchâteloise, la création et l'exploitation d'institutions destinées à la prise en charge d'enfants, d'adolescents et d'adultes souffrant de handicap mental, de polyhandicap et de troubles de l'autisme.

La LIPPI est une loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides. Son art. 2 est très clair: «Chaque canton garantit que les personnes invalides domiciliées sur son territoire ont à leur disposition des institutions répondant adéquatement à leurs besoins.» Notre Constitution cantonale quant à elle, à son art. 36 intégré au chapitre des buts et mandats sociaux, stipule: « L'État et les communes prennent des mesures en vue de compenser les inégalités qui frappent les personnes handicapées et de favoriser leur intégration économique et sociale. »

Il est parfois bon de revenir aux fondamentaux, de poser les bases de notre existence et de notre engagement.

L'histoire des Perce-Neige est imprégnée d'une volonté forte et tenace des parents, qui ont cru à des projets peut-être un peu fous, mais tellement nécessaires. Elle est ensuite marquée par l'engagement sincère et enthousiaste des dirigeants et des collaborateurs de la Fondation. Elle est finalement dépendante aussi, nous en sommes parfaitement conscients et pleinement reconnaissants, du soutien des pouvoirs publics, soutien dorénavant solidement ancré dans les législations fédérale et cantonale.

Si la Fondation perdure à travers les décennies, c'est qu'elle correspond à un besoin pour la population de notre canton. Son existence n'a pas toujours été un long fleuve tranquille, mais la belle dame est aujourd'hui épanouie et ravie, parfois un peu rebelle. Le redéploiement qu'elle a connu il y a quelques années lui permet actuellement de mener à bien les tâches que l'État lui confie avec passion, dynamisme et compétence, dans le respect de la volonté exprimée par ses fondateurs. Elle a de plus acquis une certaine sagesse qui devrait lui éviter de courir des risques dans la prise en charge de nouvelles missions dont la faisabilité technique et financière n'est pas garantie.

Tout cela bien entendu dans l'état d'esprit Perce-Neige que l'on peut résumer en une phrase: le bien-être des bénéficiaires, résidents ou non, reste au centre de nos préoccupations. Il le restera aussi à l'avenir, avenir que nous envisageons avec enthousiasme et passion, dans un partenariat bien compris entre l'autorité de subventionnement et les acteurs sur le terrain.

Christian Blandenier



Rapport du Directeur Général



Cette année 2017 est un peu particulière pour la Fondation: nous fêtons ses 50 ans. Ce rapport annuel retracera son histoire qui a débutée officiellement le 28 décembre 2017, avec quelques éléments qui se sont déroulés en amont. Nous nous permettrons, parfois, de faire un lien avec le présent.

Pour préparer cette édition, nous nous sommes plongés dans nos archives, dans celles d'Arcinfo et dans nos rapports annuels. Nous avons abondamment lu et des vagues d'émotions nous ont souvent envahi. Quelle énergie déployée au cours de toutes ces années ! Quel dévouement !

Certaines personnes n'aiment pas que nous parlions de combat, de militantisme quand nous nous exprimons au nom de la Fondation. Ils ont raison, nous devrions parler des besoins des personnes en situation de handicap et des moyens nécessaires pour y répondre. La Fondation Les Perce-Neige est un de ces moyens.

Nous souhaitons à travers ce rapport rendre un hommage à tous les pionniers, à tous les membres des Conseils de Fondation et à tous les collaborateurs qui se sont succédés pour réaliser, maintenir et développer cette Fondation.

L'avenir s'annonce difficile. Les finances cantonales «péclotent»; toujours pas de planification des futurs besoins, toujours pas de textes de lois actualisés dans le secteur des adultes, toujours pas de contrats de prestations. Nouveauté pour la prochaine législature: une volonté exprimée par le Conseil d'État de supprimer les fondations de droit privé à but non-lucratif. Nous supposons que nous devons déranger les autorités par nos demandes.

Lors du 30ème anniversaire de la Fondation, nous parlions d'une «aventure humaine», puis, suite aux années sombres (2007 à 2009), nous avons ajouté un «état d'esprit» pour marquer son redéploiement. Il s'agira certainement d'ajouter «une lutte» pour les prochaines années.

Nos sincères remerciements à tous nos partenaires, notamment à l'État de Neuchâtel.

Que nos collaborateurs actuels trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude pour leur travail et engagement militant.

Vincent Martinez

**Fondation Les Perce-Neige,
«Une aventure humaine, un état d'esprit, une lutte»**

Donateurs

Nous témoignons notre reconnaissance à tous les donateurs ci-dessous pour leur générosité qui a permis de mettre sur pied les événements du 50ème anniversaire de la Fondation. Nous profitons de l'occasion pour remercier également tous les généreux bienfaiteurs qui, tout au long de l'année, nous soutiennent avec fidélité.

Assurance CSS
Atelier Architecture Saint-Nicolas
Banque Bonhôte
Banque Cantonale Neuchâteloise
Boillat décolletage SA
Brokins SA
Bureau d'ingénieurs civils Mauler SA
Bureau du contrôle des ouvrages
Cabinet Béguin d'expertise Fiscale
Codec SA
F. Bernasconi et Cie SA
Felco SA
Fondation du Casino de Neuchâtel
Fonds de la Loterie Romande
Groupe E SA
Laboratoire Dubois
Madame J. Guibert
Madame L. Guinand
Madame et Monsieur Jeanneret-Grosjean
Madame et Monsieur Monnier
Philip Morris Products SA
Von Arx SA

Un grand merci aux membres du comité d'organisation:

Monsieur P. Haeberli
Monsieur F. Monnier
Monsieur P.-A. Steiner



Discours de Madame Jacot-Guillarmod, membre fondatrice



Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup d'émotion et de fierté aussi que je m'adresse à vous ce soir.

Cet événement important, célébré aujourd'hui, représente une grande partie de ma vie.

Dernière survivante de l'équipe des pionniers, je me suis sentie obligée de sortir de mon cocon, à Neuchâtel, afin de rendre hommage à tous ces parents qui ont pris part à cette aventure qui a représenté ces premières années de lutte pour le développement d'un accompagnement adapté à nos enfants en situation de handicap.

Après notre arrivée de Genève à Neuchâtel en 1963, il convient de dire que l'APEMD (Association de parents d'enfants mentalement déficients) était déjà créée par Monsieur Jean Curty, papa d'une enfant trisomique. Mais tout était encore en gestation. Ce fut la première pierre à cet édifice qui est devenu, par la suite, la Fondation Les Perce-Neige avec l'envergure que nous lui connaissons aujourd'hui.

Je dois aussi rendre hommage à mon défunt mari, merveilleux papa de notre fille autiste. Il a œuvré très assidument à défendre la cause des personnes en situation de handicap, notamment à Berne, auprès du Conseiller Fédéral Monsieur Tschoudy, qui ignorait totalement l'ampleur du problème. Mon époux a retroussé ses manches pour œuvrer à l'élaboration de projets en lien avec l'APMED. Ceci nous permettra à Madame Jacqueline Curtis et moi-même, d'ouvrir les premières garderies à travers tout le canton. Puis, vint l'ouverture des écoles de jour. Ce fut un travail très motivant mais avec des moyens artisanaux. Les salaires des éducatrices étaient apportés dans notre besace.

Alors vint le moment de la recherche de capitaux: ventes diverses passant des cornets à la crème aux fameuses boîtes d'allumettes, stands à la fête des vendanges, dons d'entreprises ou de sociétés, legs... Mais l'événement le plus sensationnel eu lieu à Neuchâtel, à la Place du Port. Une Kermesse animée par de nombreux talents tels que Géraldine Chapelin et Michel Bühler. Cela rapporta CHF 24'000.-. Pour l'achat d'un terrain, il a tout d'abord été question de la Prise-Imer sur la commune de Corcelles, en direction de Rochefort. Puis, heureusement, la commune des Hauts-Geneveys a accepté de construire un centre aux Plainchis.

Avec Monsieur Gaston Gaschen, 1er président, fut signé l'acte de fondation officiel et c'est ce que nous fêtons aujourd'hui.

A propos de la dénomination Les Perce-Neige, ce fut l'objet d'un concours. Il fut question du nom «Les Gentianes» mais «Les Perce-Neige» fut choisi parce que plus symbolique du renouveau du printemps et de l'espoir. A ce propos, une coïncidence se produisit puisque dans le même temps fut créée une association de parents en France sous l'égide de Lino Ventura, papa d'une enfant handicapée mentale.



Bien des années après, lorsque j'ai quitté le comité de direction des Perce-Neige, j'ai relevé avec satisfaction le fait que notre travail, à mon mari et moi, a été accompli en faveur de notre enfant Dominique et des bénéficiaires des Perce-Neige ! Alors, merci Dominique ! Sans toi, nous eussions été des parents totalement différents.

Des hommages particuliers sont dédiés à :

Monsieur et Madame Jean et Jacqueline Curty,

Monsieur Gaston Gaschen, 1er président,

Monsieur René Faessler, architecte,

Messieurs Georges Wasser et Denis Jacot, présidents successifs.

Ma liste n'étant pas exhaustive, veuillez me pardonner si j'ai oublié de nommer des personnes importantes.

Je remercie également tous les professionnels qui oeuvrent quotidiennement au sein de la Fondation.

Ainsi que tous les parents qui ont subi la même infortune.

Cette épopée, formidable traversée par moult difficultés est une magnifique histoire de Foi et d'Espérance.

Michèle Jacot-Guillarmod

Conseil de Fondation au 31.12.2017

Président :	M.	C. Blandenier	Membre indépendant
Vice-Présidente :	Mme	C. Skupien	INSIEME-NE / Représentante Conseil des parents DC Autonomie Restreinte
Secrétaire :	Mme	M. Mertenat-Marti	Membre indépendant
Membres :	M.	F. Maillard	INSIEME-NE / Représentant Conseil des parents DC École Spécialisée
	Mme	F. Gaschen	INSIEME-NE / Représentante Conseil des parents DC Autonomie Large
	M.	P. Haeberli	Représentant de commune
	M.	J.-C. Guyot	Membre indépendant
	M.	P. Palomo	Membre indépendant
	M.	J.-K. Tullii	Membre indépendant
	Mme	A. Clerc	Membre indépendant
	M.	J.-M. Röthlisberger	INSIEME-NE

Bureau Permanent

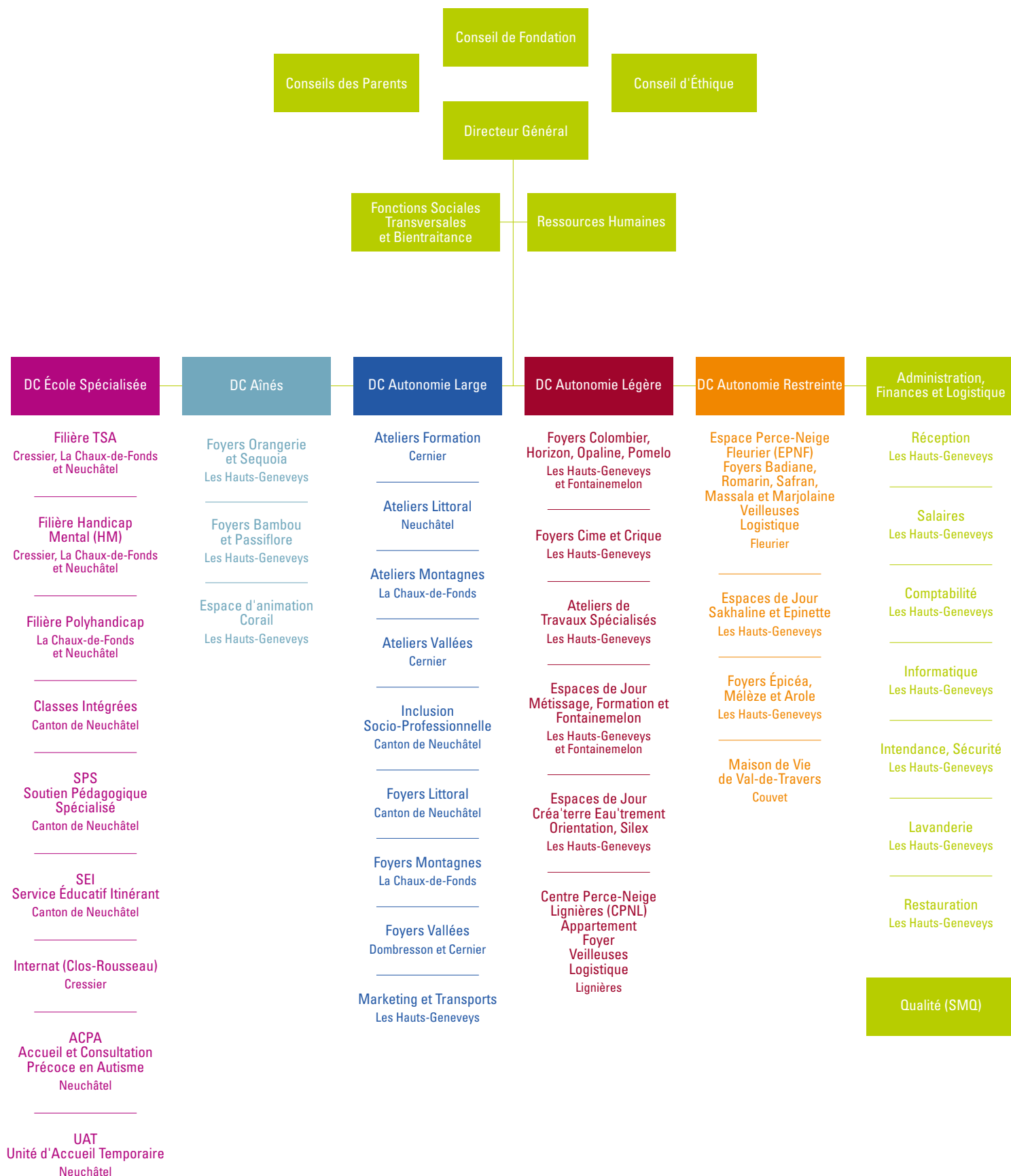
Président :	M.	C. Blandenier
Vice-Présidente :	Mme	C. Skupien
Secrétaire :	Mme	M. Mertenat-Marti

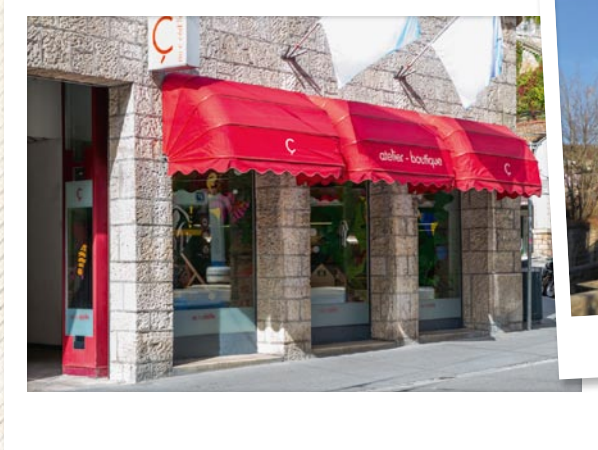
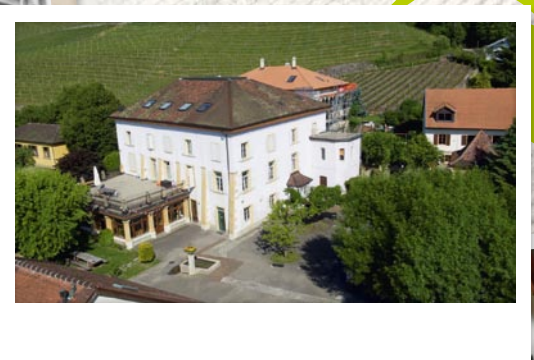
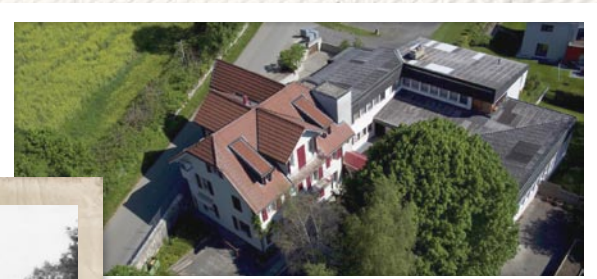
Direction de la Fondation Les Perce-Neige avec voix consultative sur invitation

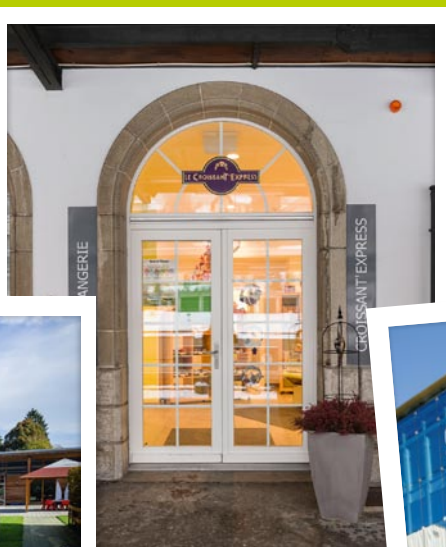
M.	V. Martinez	Directeur Général de la Fondation
M.	D. Marthe	Directeur du DC École Spécialisée
M.	M. Fortin	Directeur du DC Autonomie Légère
Mme	C. Bourquin	Directrice du DC Autonomie Restreinte
M.	D. Mathez	Directeur du DC Autonomie Large
Mme	C. Senn	Directrice du DC Aînés
M.	S. Monnier	Directeur Administration, Qualité, Finance et Logistique
Mme	F. Hug	Directrice des Ressources Humaines
M.	G. Girardin	Responsable des Fonctions Sociales Transversales et Bienveillance



Organigramme Général au 31.12.2017







LesPerceNeige

FONDATION

A travers le temps...



1959-1966 Les premiers pas

Impossible de parler de la Fondation Les Perce-Neige sans faire un lien avec ses créateurs, les parents. Toujours présents !

Extraits du texte rédigé par Madame Lyla Vaucher-de-la Croix, tiré du bulletin d'information de l'association «Insieme Neuchâtel» de juin 2009 et de la plaquette pour le 30ème anniversaire de la Fondation.

En octobre 1959, au buffet de la gare de La Chaux-de-Fonds, un groupe de parents, las de plier l'échine devant le verdict «votre enfant n'est pas scolarisable» décide de s'unir et de s'organiser. Le Groupement neuchâtelois de parents d'enfants mentalement déficients (**GNPEMD**) est ainsi créé.

Cette rencontre marque le début d'une longue histoire: celle d'une association dont le but est de s'occuper des enfants, adolescents et adultes souffrant d'un handicap.

En 1963, le Groupement fait paraître son premier bulletin trimestriel. L'objectif de cette publication consiste à créer un lien plus étroit entre les membres et faire connaître le mouvement.

Le 27 avril 1964, l'Association des parents ouvre sa première classe-pilote à la rue Louis-Favre 3 à Neuchâtel. Elle accueille 9 enfants de 7 à 12 ans. Le 15 septembre de la même année, un jardin d'enfants et atelier de préapprentissage s'ouvrent à la paroisse protestante de La Chaux-de-Fonds, rue de la Charrière 19. Il accueille 7 enfants et 8 adolescents.

L'expérience positive de ces premières unités confirme la nécessité de scolariser les enfants handicapés. Les parents sont de plus en plus nombreux à voir le bénéfice que peut tirer l'enfant de se rendre en classe.

Pour faire face à ces nouveaux besoins, l'Association de parents poursuit ses perspectives de développement avec le projet de création d'une école de jour. En octobre 1965, l'Association décide de baptiser ses écoles du nom de «PERCE-NEIGE», évoquant ainsi le premier espoir du printemps.

Très rapidement, les élèves sont à l'étroit et le Groupement va acheter deux villas, une à Neuchâtel, l'autre à La Chaux-de-Fonds, qui seront aménagées en école.

L'Association va s'occuper de ces classes et crèches jusqu'en 1967. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 1967, l'Association décide de créer la Fondation neuchâteloise en faveur des handicapés mentaux. Cette Fondation indépendante de l'Association, va gérer les institutions «PERCE-NEIGE» déjà mises en place dans le canton.



Villa Rue du Temple Allemand à La Chaux-de-Fonds.

Encore utilisée en 2017 comme centre pédagogique après de nombreuses transformations et agrandissements, elle ne suffit plus pour accueillir tous les élèves.

Que devient le Groupement par la suite ?

En 1994, l'Association change de nom: elle devient l'Association Neuchâteloise de Parents de Personnes Mentalement Handicapées (**ANPPMH**). Deuxième changement de nom en 2007, elle devient Insieme section Neuchâtel. Elle fait partie de l'Association **Insieme** Suisse.

Insieme Neuchâtel continue à se battre pour que les personnes handicapées puissent mener une vie digne dans notre société. Elle est représentée au Conseil de Fondation des Perce-Neige.

- 1959** Création de l'Association Neuchâteloise de Parents de Personnes Mentalement Handicapées (ANPPMH, aujourd'hui Insieme-NE)
- 1960** Création de l'assurance invalidité
- 1965** Le nom de «Perce-Neige» est adopté pour les futures écoles de l'Association

1967 Recherche de fonds et création de la Fondation

L'Association veut récolter CHF 1'200'000.- pour entreprendre les constructions nécessaires à l'accompagnement des personnes handicapées. Tous les clubs-services du canton se mobilisent à travers l'opération «Les Perce-Neige ont besoin de vous».

Tout le canton est sollicité. Des manifestations se déroulent dans tous les districts.

Une perce-neige qui sera une rose de Noël

au Jour le jour



6563 écoliers neuchâtelois ont peint des cartes de vœux

• LA CHAUX-DE-FONDS •

« Les Perce-Neige ont besoin de vous »
« **JULES ET JIM** » ONT FAIT RECETTE

LES « PERCE-NEIGE » ONT BESOIN DE VOUS



Six voitures vendues au marché aux puces

Soleil et
Perce-Neige:
à Couvet

(sp) Samedi après-midi, l'action « Perce-Neige » à Couvet a été favorisée par un temps splendide. Le programme était de choix; les organisateurs avaient obtenu le concours de la Musique militaire de Neuchâtel — qui a d'abord parcouru les rues du village — des Tambourins d'Arles et des juniors de la Société de judo du Val-de-Travers. Ces derniers, sur le stade des usines Dubied, ont ouvert la partie récréative par une démonstration qu'il a valu la peine de voir.

Association neuchâteloise de parents d'enfants mentalement déficients

Concerne : Action "LES PERCE-NEIGE ONT BESOIN DE VOUS"

Mesdames et Messieurs,
Chers parents,

Afin de permettre à notre Association de poursuivre ses buts, c'est-à-dire la création :

- 1 internat avec atelier d'orientation professionnel
 - 1 home d'accueil avec ateliers d'occupation pour adultes
 - l'équipement définitif de nos écoles de jour de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Fleurier,
- les services-clubs du Canton (Rotary, Lyons, Table-Ronde, Kiwanis) ont décidé de nous venir en aide, en organisant "une gigantesque quinzaine" intitulée :

" LES PERCE-NEIGE ONT BESOIN DE VOUS "

Grâce à leur dynamisme et à leur générosité, de nombreuses manifestations seront organisées dans toutes les parties du Canton.

Nous sommes persuadés que chacun de vous se fera un devoir d'assister à ces manifestations, qui se dérouleront selon la documentation que nous joignons à la présente.

La presse, la télévision et la radio contribueront largement à la diffusion de cette action.

Une émission Télévision aura lieu le :

- mercredi 4 octobre, à 20h.25, dans CARAEFOUA.

Des émissions radio-scolaire, auront lieu le :

- vendredi 6 octobre, à 9h.15 10h.15 15h.15

L'émission radiophonique du :

- jeudi 12 octobre, à 22h.35 : "MAGAZINE DE LA MEDECINE" sera consacrée à la déficience mentale.

En souhaitant que vous apporterez votre appui à cette action organisée en notre faveur, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs, chers parents, nos salutations distinguées.

A.P.E.M.D.
neuchâteloise

le 3 octobre 1967.

M. J. Billeter

Un spectacle de cabaret en faveur des «Perce-Neige»



Dans le cadre des manifestations organisées en faveur des «Perce-Neige», l'équipe de l'ancien «Coup de Joran», complétée de quelques animateurs, a présenté hier soir au Théâtre de Neuchâtel un spectacle de cabaret. Parmi eux, on reconnaissait nettement Mme

Schindler et MM. Loewer, Billeter, Dubois, Sella, Katz et Montandon. Les sketches satiriques ont mis une joyeuse ambiance et le succès de la soirée a rappelé à nombre de personnes les agréables spectacles d'antan. (texte et photo 11)

VAL-DE-RUZ

DOMBRESSON

En faveur de Perce-neige

(c) Le match au loto organisé récemment à Dombresson en faveur de Perce-neige a laissé un bénéfice net de 7000 francs.

Le logo des «Perce-Neige»

Monsieur Alex Billeter, président du Lions-Club préside l'action et dessine le logo qui est encore aujourd'hui celui de la Fondation (avec un léger lifting).

Logo original de 1967



Une malheureuse tentative de le changer eut lieu en 2009



LesPerceNeige

FONDATION

Le texte «Les Perce-Neige» de 2009 a été repris et ajouté au logo original pour en faire la version qui est utilisée depuis fin 2012



LesPerceNeige

Création de la Fondation

Extrait texte du 1er novembre 1988 de Monsieur Gaston Gaschen, membre fondateur et premier président s'exprimant sur le sens de la création d'une Fondation.

L'année 1967 est un tournant, un moment décisif dans la vie et l'activité de l'Association des parents.

Jusqu'ici pour satisfaire les demandes pressantes, pour aller vite, nous avons «improvisé» avec les faibles moyens dont nous disposons et quelques appuis sérieux mais occasionnels.

Le comité de l'Association ne pourra pas poursuivre son action dans ce style. Voici ses principales réflexions et les décisions qu'il prend durant l'année 1967.

- Notre canton ne disposant d'aucun moyen, notre projet d'équipement doit être complet. Il doit prévoir l'aide et le soutien, l'épanouissement des déficients mentaux de la naissance à la fin de la vie. Il est aussi souhaitable que la gestion de l'ensemble des institutions à créer soit dans la même main.
- Les documents statistiques et démographiques nous permettent d'évaluer les besoins futurs sans grande difficulté. Il est évident que les investissements seront importants ainsi que les coûts de fonctionnement. La presque totalité de ces dépenses seront couvertes et subventionnées par la Confédération, le Canton et les Communes, mais il faudra trouver les fonds privés nécessaires. Ils ne seront pas négligeables.
- Le comité de l'Association ne pourra pas assumer seul la charge et la responsabilité de l'avenir. C'est pourquoi, il décide la création d'une Fondation tout en conservant une majorité dans son Conseil.

Cette Fondation a la responsabilité de la création des futures institutions et de la gestion de l'ensemble.

La constitution du Conseil de Fondation présente un double avantage: élargir les compétences disponibles et permettre, grâce aux représentants du Canton et des Communes qui y siègent, un contact permanent avec les autorités.

- Sur le plan financier, l'expérience nous a démontré qu'une certaine indépendance pouvait être utile. D'autre part, il faut se préparer à réunir les fonds privés indispensables.

Le 28 décembre 1967 est constituée la Fondation neuchâteloise en faveur des déficients mentaux.

Les réflexions qui ont été menées à l'époque sont toujours d'actualité. Elles nourrissent notre action.

Evolution du nom de la Fondation

1967	Fondation neuchâteloise en faveur des déficients mentaux
1979	Fondation neuchâteloise en faveur des handicapés mentaux
2002	Fondation «Les Perce-Neige»



1968 Début des ateliers

Le 14 août, un atelier de formation professionnelle initiale est ouvert à Malvilliers. Il sera la première étape de la création du Centre Professionnel des Perce-Neige. Neuf jeunes apprenties âgées de 16 à 26 ans y sont accueillies. Après la scolarité, il s'agit de proposer une formation et des activités professionnelles aux personnes handicapées.

1969 La Jonchère

Le Centre Professionnel s'installe à la Jonchère (Boudevilliers). Ouverture des premiers ateliers.



1970 Intégration socio-professionnelle

La centrale Migros de Marin accueille un atelier de la Fondation dans ses murs.



1971 Premier foyer

Le premier foyer s'ouvre aux Hauts-Geneveys à la rue du Commerce 2.



1972 / 1973 Les ateliers décentralisés

Implantation d'ateliers décentralisés
à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel.



1974 Début du Service Educatif Itinérant (SEI)

Extrait du rapport du conseiller pédagogique de l'époque:

Au niveau du service itinérant, la Fondation, dès 1971, avait détaché, à temps partiel, une éducatrice de l'école de La Chaux-de-Fonds pour prendre contact avec les familles. De visite épisodique en visite épisodique, on était rapidement arrivé à concevoir que les parents d'enfants très jeunes avaient besoin d'un soutien, de ce que nous appellerions volontiers une possibilité de dialogue. En 1974, nous avions, au début de l'année, une éducatrice détachée complètement de nos écoles de jour, qui consacrait partiellement son temps à ces visites. Très vite, le nombre d'enfants suivis approche la dizaine, voire même, à certaines périodes, la dépasse, et la géographie du canton, de même que les distances, bien qu'elles ne soient pas énormes, amènent le comité de direction à engager une seconde personne à temps partiel.

Certains peuvent penser qu'il est prématuré de parler d'éducation spécialisée à l'âge de deux ou trois ans. Pour notre part, nous sommes persuadés de l'urgence qu'il y a à mettre en place une ligne pédagogique adaptée au handicap de l'enfant. Plus on s'engage tôt dans cette voie, plus les stimulations sont nombreuses et variées, plus, à notre sens, on donne des chances à l'enfant pour son développement ultérieur. Telle est la tâche dévolue au service éducatif itinérant, tâche ingrate parce que discrète et aux résultats peu spectaculaires, mais, néanmoins capitale pour la préparation du futur.

Principes toujours
d'actualité. **En 2017** nous
avons suivi 90 enfants
dans tout le canton.

1975 Internat pour les enfants «Clos-Rousseau» à Cressier

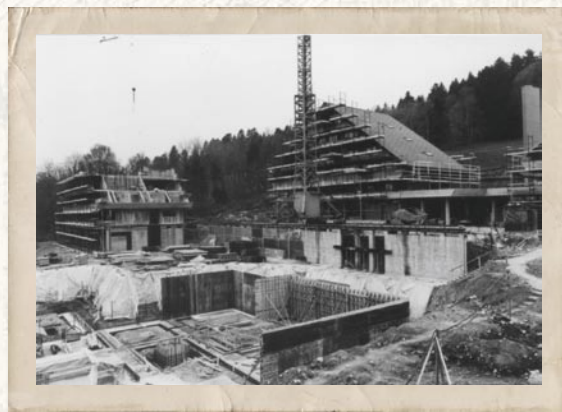
En février, l'internat quitte Malvilliers pour occuper des nouveaux locaux. Les locaux sont plus pratiques et permettront selon la direction d'améliorer les possibilités de développement social pour les élèves.



(Clos-ROUSSEAU EN 2017)

1976 La levure et la centralisation des ateliers

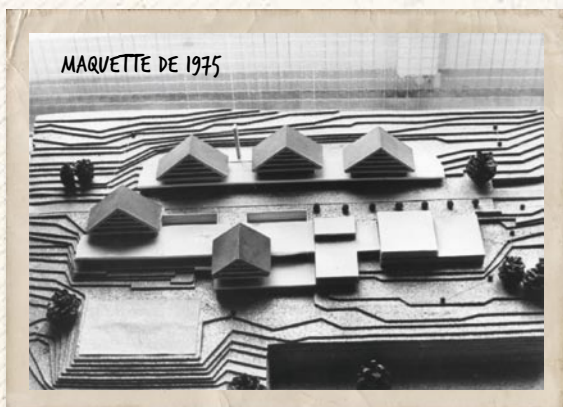
Les premiers bâtiments du complexe des Hauts-Geneveys sont ouverts. Il s'agit des ateliers. Cela entraînera la fermeture des ateliers décentralisés dans les deux grandes villes du canton.



1978 Inauguration du Centre Professionnel des Hauts-Geneveys

Dans chaque pavillon d'habitation réside un éducateur avec sa famille. Dans les étages du haut, les stagiaires et les jeunes filles au pair ont des chambres. Dans le studio du dernier étage, réside l'éducateur célibataire. Le modèle se veut proche de l'anthroposophie avec une vision hospitalière pour les chambres des résidents. Au fil du temps, tous les locaux ont été aménagés pour accueillir des personnes en situation de handicap.

La première Kermesse aura lieu cette année.



En 1977, pour éviter des placements hors-canton (prévus dans un premier temps), des personnes polyhandicapées seront accueillies au bâtiment B (celui tout à gauche).



LE SITE DES HAUTS-GENEVEYS EN 2017



Vitrail d'Alfred Manessier
(1911-1993)
Oratoire des Hauts-Geneveys

1980 Clos-Rousseau et la psychiatrie

Une unité pour enfants psychotiques est ouverte à Cressier. Les membres de la commission de surveillance approuvent unanimement cette ouverture à une autre catégorie de bénéficiaires. Le premier enfant dit «psychotique» arrive en décembre.

1981 La Boutique artisanale et l'atelier décentralisé à Neuchâtel

Un atelier, pouvant accueillir 15 jeunes autonomes dans les déplacements est ouvert en septembre à la rue Fausses-Brayes. Les besoins en accompagnement continuent de croître.



Les Perce-Neige descendent de leur montagne, les Perce-Neige installent à Neuchâtel une boutique destinée à faire connaître l'artisanat réalisé dans les ateliers des Hauts-Geneveys. Située rue du Musée 9, cette boutique s'ouvrira cet après-midi. Elle sera tenue bénévolement par des parents et des amis de parents de handicapés et proposera des objets fabriqués aux Hauts-Geneveys bien sûr, mais également dans des ateliers similaires de Saxon (VS), Marly (FR), Grandson et Vernand (VD). Cendriers, tabourets, chaises, tapisseries, fer forgé et puzzles, jouets: la gamme des marchandises offertes rue du Musée sera aussi vaste que possible.



1983 Atelier Jardin

Fête de l'atelier jardin pour son 25ème anniversaire en 2008 avec la présence de M. Jardinier.

Le travail de la terre était prévu depuis longtemps dans le secteur des ateliers.

L'achat du fonds de commerce d'un horticulteur de Chézard et l'aménagement d'une baraque de chantier aux Hauts-Geneveys permet l'ouverture de l'atelier.



Révolution aux «Perce-Neige»

Droit à la sexualité pour les handicapés mentaux

La Fondation neuchâteloise en faveur des handicapés mentaux qui gère les institutions des «Perce-Neige» des Hauts-Geneveys, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Cressier, fêtera cette année ses 20 ans d'existence. Un anniversaire de majorité qui coïncide aussi avec la pleine reconnaissance de la vie de couple du handicapé mental par l'épanouissement de sa sexualité. Une véritable révolution.

Il a fallu huit ans de discussions, de négociations et d'interrogations pour régler la délicate question de la mixité de nuit dans le cadre du centre professionnel des «Perce-Neige», aux Hauts-Geneveys, qui accueille quotidiennement 130 adultes handicapés mentaux dont 85 internes, nous rappelait hier M. Denys Jacot, président du comité directeur.

Des propos commentant la reconnaissance de la sexualité des handicapés mentaux débouchant sur l'autorisation officielle de former des couples depuis le début de cette année. Car il en a fallu du temps pour vaincre, en pleine connaissance de cause, le paradoxe existant entre la notion de protection du handicapé, philosophie première des «Perce-Neige», et le respect de la personne humaine avant tout, y compris sa composante sexuelle.

La conciliation de ces deux éléments a été obtenue par l'accord des parents, dont le rôle est important au sein de l'institution, des éducateurs spécialisés de la Fondation et des handicapés eux-mêmes.

INTERDITS

L'existence d'une véritable sexualité chez la personne handicapée mentalement a été mise à jour lors d'un congrès de spécialistes à Genève, en 1975. Cette sexualité pouvant se manifester, les parents avaient, dès les débuts de la Fondation, demandé que l'on instaure des interdictions à ce sujet. La mixité était acceptée de jour, au sein de classes et des ateliers, mais pas de nuit.

Il a fallu qu'un événement exceptionnel survienne, il y a trois ans, lorsque l'on a découvert qu'une jeune femme handicapée profonde était enceinte, pour que l'on prenne très au sérieux la question.

M. Jean-Claude Schlappy, directeur du Centre des Hauts-Geneveys, explique aussi que pratiquement la création naturelle de ces couples est motivée par des besoins d'affectivité plutôt que du véritable désir sexuel. Dès lors, vivre en couple a une durée variable que l'interdiction légale de se marier ne fait que souligner.

Cette ouverture ne va pas sans susciter quelques réticences encore et sans créer des dangers: les risques évidents de ruptures peuvent provoquer des réactions difficilement identifiables, de même il ne peut être accepté d'enfants à naître au sein de l'institution, les parents handicapés ne pouvant pas assumer d'éventuelles naissances.

Aussi, la stérilisation est-elle recommandée, sans être obligatoire, tout comme il sera dorénavant dispensé des cours d'éducation sexuelle lors de la scolarisation des adolescents.

Autres soucis, la prévention du SIDA pose un vrai problème car la communication n'est pas aisée et l'on a déjà assisté à une exploitation de cette ouverture – concrétisée aussi depuis un mois par l'établissement d'un foyer urbain à La Chaux-de-Fonds – avec l'instauration de la «dragage» dans les gares de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

L'homosexualité masculine ou féminine est aussi une réalité que l'on tente de décourager, mais sans sanctions.

Autant d'éléments qui indiquent bien la lucidité de la décision commune prise par tous les intéressés.

M. S.

La commission «sexualité» rend, après plusieurs années de travail, son rapport final. Elle est composée de parents et de collaborateurs sociaux.

La commission propose que la mixité soit autorisée dans les foyers de la Fondation aussi bien de jour que de nuit.

Sous certaines conditions la vie en couple est autorisée.

Par contre, il n'est pas accepté que des enfants puissent naître dans le cadre des foyers de la Fondation.



1987 Informatique et atelier à La Chaux-de-Fonds

L'informatique tape sur les nerfs de l'administration.

Extrait du rapport annuel:

(...) mais aussi et surtout, « tenter d'essuyer les plâtres » et maladies d'enfance de cette installation, au demeurant performante mais nourrie de programmes ô combien capricieux. L'effort réalisé par le personnel de ce service est à mettre en valeur, tant il est vrai que pour chacun il est naturel de recevoir son salaire à l'heure, sa facture au bon moment, rendre des comptes justes. Pourtant, quand l'ordinateur a ses fantaisies, quand l'ingénieur-système est introuvable et que l'on ne sait que faire, il faut une bonne dose de patience et d'abnégation pour garder le moral.



A la rue du Crêt 2 à La Chaux-de-Fonds s'ouvre un nouvel atelier pour permettre l'accueil de nouveaux ouvriers.

1988 Premier foyer urbain à La Chaux-de-Fonds

Le foyer accueille 4 jeunes femmes handicapées mentales. Cette première réalisation servira de test pour tirer les enseignements nécessaires à la création d'un second foyer, puis des suivants. En effet, les foyers du Centre professionnel des Hauts-Geneveys sont totalement occupés.

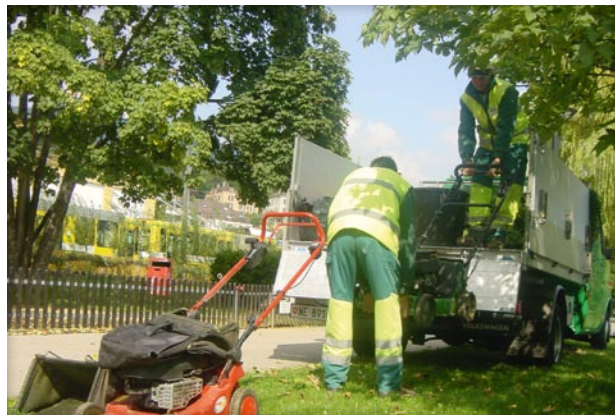
1989 Deuxième foyer urbain à La Chaux-de-Fonds

L'expérience du premier foyer est positive. Un bel appartement à la rue Jardinière sera loué pour ce deuxième foyer urbain.

En ce qui concerne nos pensionnaires, c'est avec chaleur qu'ils parlent de « leur logis » et tous sont satisfaits de cette promotion. Nous savons maintenant comment organiser l'avenir en milieu urbain pour nos résidents.

1990 Neuchâtel à l'honneur et premier couple officiel

Une convention signée avec la Ville de Neuchâtel permet d'intégrer un atelier Perce-Neige au sein du Service des Parcs et Promenades de la ville. Depuis plusieurs années, un travail proche de la norme pour les ouvriers les plus indépendants était recherché.



Un ensemble d'ateliers est ouvert à Monruz. L'atelier des Fausses-Brayes est devenu trop exigu et inadéquat.



Un autre événement important a marqué l'année, à savoir l'installation du premier couple de résidents dans un des foyers.

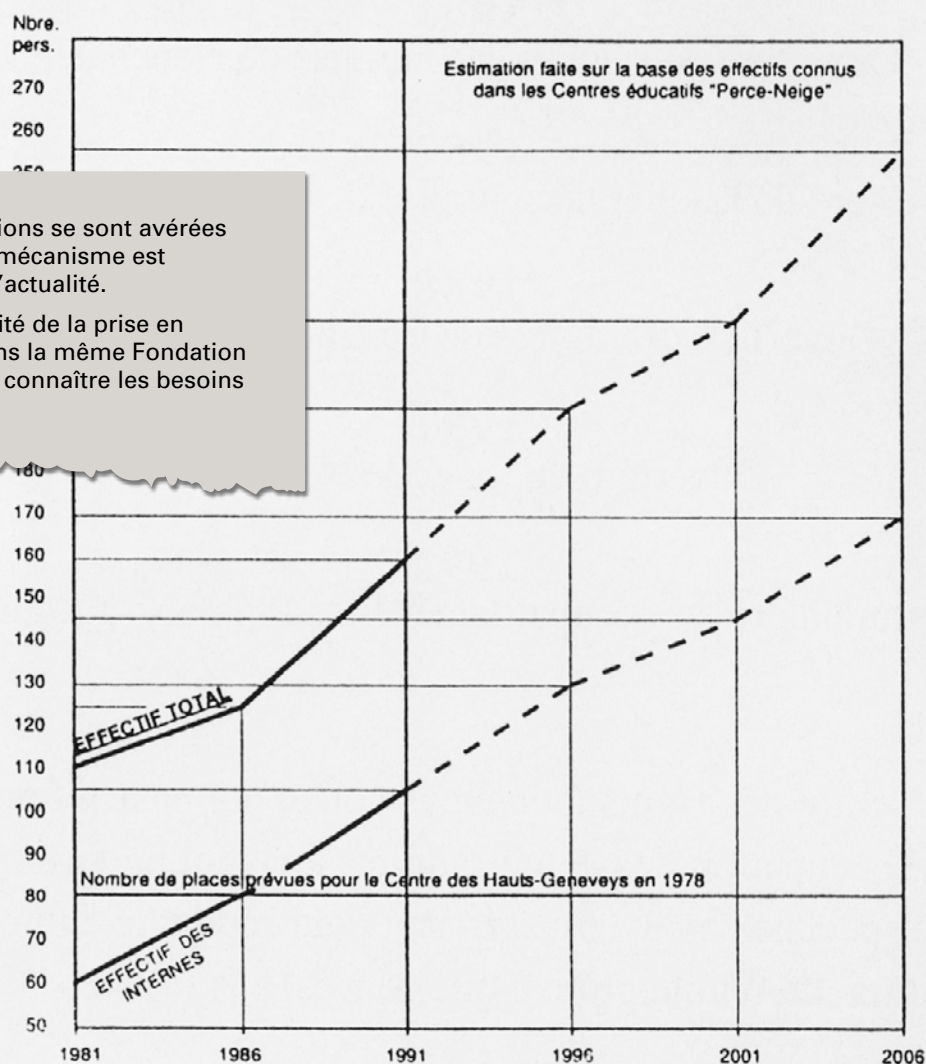
*Après 15 ans de négociation, de réflexion, d'observation, **le 20 juin 1990**, Margot et José peuvent vivre ensemble. Ce fut un grand jour pour eux, bien sûr, mais aussi pour tous ceux qui attendaient ce moment depuis longtemps. Après six mois de vie commune, nous constatons qu'ils vivent un grand bonheur. Nous pouvons aussi tranquilliser ceux qui craignaient, par cet exemple, d'autres demandes en masse. Ce n'est pas le cas.*

Le Conseil d'État mandate la Fondation «Perce-Neige» de s'équiper pour assumer, jusqu'à la fin de leur vie, les pensionnaires à elle confiés. La commission chargée d'étudier les problèmes liés à l'accompagnement de personnes mentalement handicapées vieillissantes estime qu'il est préférable de ne pas provoquer de bouleversements dans la vie des personnes fragilisées et rendues à une plus grande dépendance encore par les altérations dues au vieillissement.

1991 La croissance continue et un foyer urbain en plus

«Souhaitant regarder plus loin, nous tentons l'exercice périlleux de faire une prévision à 5, 10 et 15 ans. Pour ce faire, nous nous basons sur des données connues à savoir le nombre d'enfants qui sortiront des écoles «Perce-Neige». Si tous ne viendront pas dans notre secteur et que quelques-uns quitteront notre institution, nous savons pertinemment, par expérience, que des demandes extérieures compenseront ce déficit.»

EFFECTIF DU CENTRE PROFESSIONNEL "LES PERCE-NEIGE"
Période 1981-1991 + estimation 1996-2001-2006



Les prévisions se sont avérées justes. Le mécanisme est toujours d'actualité.

La verticalité de la prise en charge dans la même Fondation permet de connaître les besoins futurs.

Les ateliers situés aux Fausses-Brayes à Neuchâtel sont transformés en foyer urbain pouvant accueillir 9 résidents, la majorité d'entre eux disposant d'une chambre individuelle. Il s'agit du premier foyer urbain à Neuchâtel. Il ouvre **le 18 mai**.

1993 Ouverture du foyer occupationnel «Les Pipolets»

L'ouverture au **1er mars 1993** des «Pipolets» permet de réorganiser les différents foyers du secteur des adultes et de résorber la liste d'attente des personnes en situation de handicap attendant un hébergement. 16 personnes sont accueillies à Lignières.



2017 LE «CENTRE PER(E)-NEIGE DE LIGNIÈRES» ANCIENNEMENT «LES PIPOLETS»

1994 Le handicap mental n'est pas une maladie mentale

La décision du Conseil d'État de confier à l'Hôpital psychiatrique de Perreux la prise en charge des poly-handicapés profonds nous interpelle vivement. Loin de nous l'idée que nous sommes les seuls à pouvoir nous occuper de la population handicapée mentale adulte, mais la replacer en hôpital psychiatrique va à l'encontre de tout ce qui se fait actuellement. Dans tous les cantons, de louables efforts sont faits pour offrir à cette population des conditions de vie adaptées à ses besoins, en tenant compte que le handicap mental n'est pas une maladie mais une forme particulière de santé. Fort heureusement, avant toute décision définitive, le Conseil d'État a eu la sagesse de nommer une Commission chargée d'étudier si l'intégration de cette unité est justifiée dans le complexe d'un hôpital.

En 1997, le projet sera abandonné au profit du contre-projet proposé par la Fondation qui prévoit l'implantation d'une nouvelle structure d'accueil au Val-de-Travers. L'association des parents soutien cette solution en offrant le terrain nécessaire à la Fondation en investissant au maximum un montant de CHF 800'000.-.

1995 Le feu

Dans la nuit du 12 janvier 1995, le feu se déclare au Centre des Hauts-Geneveys.

Les dégâts s'élèveront à 5 millions et la vie quotidienne sera perturbée toute une année.

A toute allure, nous courons dans ce bâtiment, se distribuant à la hâte les étages, pour réveiller, vêtir, évacuer tant bien que mal les résidents, tous handicapés profonds, souvent démunis de locomotion, et les mettre en sécurité dans un des bâtiments du nord de l'institution.



TOUT LE BÂTIMENT EST ÉTAYÉ POUR ÉVITER SON EFFONDREMENT



EN REMERCIEMENT, CHAQUE COLLABORATEUR REÇUT UNE MONTRE AVEC LA DATE DE L'INCENDIE.

Le 3 mars le feu se déclare également dans le bâtiment qui abrite le foyer urbain à Neuchâtel !

Hasard du calendrier? **Cette même année** est commercialisé le K-LUMET!
Un allume-feu écologique inventé une année au préalable par un maître socio-professionnel.

Le K-LUMET est composé uniquement de matériel de récupération (hormis la mèche).

La conférence de presse présentant ce nouveau produit devait avoir lieu quelques jours après l'incendie de janvier. Finalement elle aura lieu huit mois plus tard.



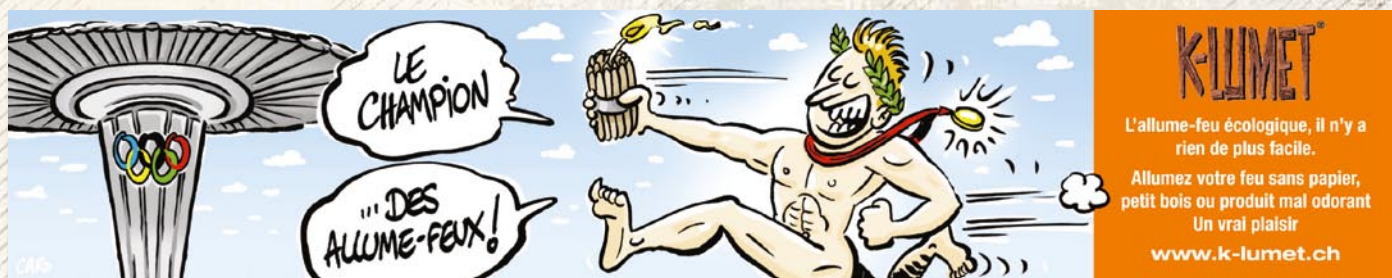
LA BOÎTE DE K-LUMET (COMMERCIALISÉE JUSQU'À AUJOURD'HUI)

Quelques dates et chiffres concernant notre produit

- 1997** Production et vente dans toute la Suisse romande (40 institutions).
- 2001** Vente et production dans toute la Suisse. Contrat avec la centrale d'un grand distributeur suisse.
- 2005** Partenariat avec une institution allemande. Le K-LUMET devient international.
Obtention du label qualité du bureau de prévention des accidents.
- 2007** La Belgique succombe. Une institution belge devient partenaire.
- 2010** Ouverture à la France et à la Pologne.
- 2013** La millionième boîte est vendue. L'Islande et le Canada nous rejoignent.
- 2014** Le K-LUMET fête ses 20 ans.
- 2015** L'Estonie et la Hongrie deviennent également partenaires.

Aujourd'hui:

Notre produit génère 2'000 places de travail dans plus de 250 institutions sociales suisses.



1996 Inauguration du nouveau Centre Pédagogique à Neuchâtel



(CENTRE PÉDAGOGIQUE DE NEUCHÂTEL)



Neuchâtel: les Perce-Neige inaugurent Après dix ans d'attente

Le centre pédagogique des Perce-Neige de Neuchâtel mérite bien son nom, qui a inauguré hier soir ses nouveaux locaux sur le site de la villa Moritz, au 5 de la rue de Port-Roulant, à Neuchâtel. Perce-Neige, fleur symbole de ténacité, endurance, fidélité.

Parce qu'il a fallu beaucoup des ses trois qualités à tous les partenaires pour voir se réaliser l'aménagement d'un nouveau décor pour les enfants handicapés qui, depuis ce printemps déjà, y suivent les activités pédagogiques de l'institution. Les orateurs de la soirée d'hier l'ont relevé, les uns après les autres, entrecoupés de musique, sous une tente bien pleine.

L'histoire de l'aventure remonte en effet à 10 ans déjà, dix

ans que les responsables cherchaient une solution pour résoudre les problèmes d'exiguïté et de barrières architecturales de leur ancien emplacement, rue du Petit-Pontarlier.

Le secteur scolaire peut à présent voir son avenir sereinement. Il n'en est pas de même pour celui des adultes, « au bord de l'asphyxie », a fait remarquer Michel Rüttimann, président de la fondation des Perce-Neige, notamment en raison d'une augmentation considérable des effectifs. Encore du pain sur la planche.

En attendant, aujourd'hui, c'est la fête annuelle du secteur scolaire, à Port-Roulant, de 9 à 17 heures. Animations variées et restauration, notamment, sous la tente dressée.

I. K.

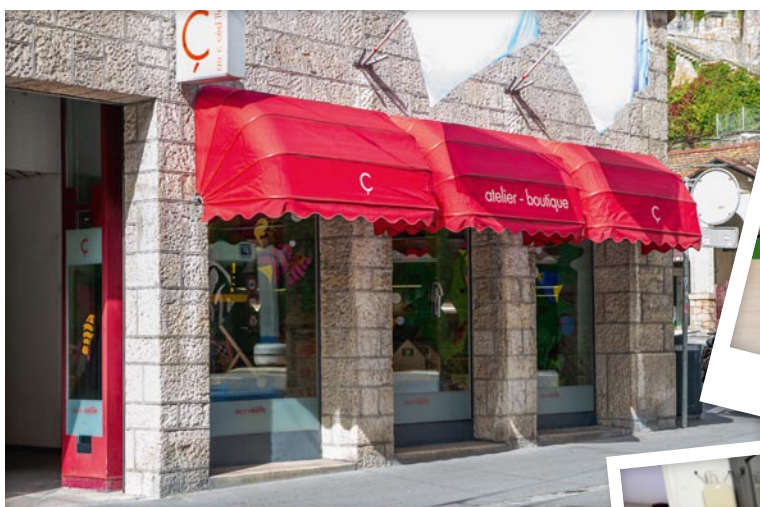
Des améliorations architecturales sont apportées au Centre Pédagogique de La Chaux-de-Fonds: une marquise et des portes automatiques sont posées à l'entrée. De même, une baignoire élévatrice est installée. Le centre arrive à saturation. Impossible d'accueillir plus d'élèves.

2001 On continue à grandir et à se moderniser

Le système de management de la qualité est certifié OFAS AI 2000 et ISO 9001-2000.

Trois foyers supplémentaires sont ouverts. Deux à Dombresson et un à La Chaux-de-Fonds.

Inauguration de la Boutique «au cédille» à Neuchâtel à la rue du Seyon.



Les containers fleurissent aux Hauts-Geneveys pour accueillir des bénéficiaires



2002 Le secteur scolaire emboîte le pas du secteur des adultes

Le secteur scolaire de la Fondation est également touché de plein fouet par des demandes incessantes d'accueil. Quatre classes ouvrent à la rue de l'Évole à Neuchâtel

2003 L'école grandit encore - Des choix étonnants

Deux nouvelles classes sont ouvertes à côté de notre centre pédagogique de Neuchâtel à Port-Roulant 13 et quatre containers accueillent des classes à Petit-Pontarlier 21.



CONTAINERS RÉNOVÉS

La Kermesse, une des pièces maîtresses du lien entre la population neuchâteloise et la Fondation, est supprimée.



LA KERMESSE AUX HAUTS-GENEVEYS



LA BROCANTE

Tout le travail réalisé pour être certifié ISO est jeté à la poubelle !

2005 Inauguration Espace Perce-Neige Fleurier

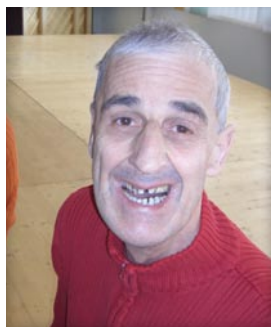
La structure peut accueillir 35 bénéficiaires ayant un handicap sévère. Son implantation dans le Val-de-Travers correspond à une volonté de l'État de Neuchâtel et de la Fondation de créer des places de travail dans le vallon.



Le foyer «L'appartement» ouvre à Lignières. Première unité totalement spécialisée en autisme. Déclenchement des formations TSA au sein de la Fondation (toujours d'actualité).

2006 Les Aînés à l'honneur

5 résidents ont accès à la retraite et 14 sont à la semi-retraite. Inauguration **le 15 mars** d'une unité (4 foyers) pour l'accompagnement des personnes déficientes intellectuelles âgées. Les équipes éducatives deviennent pluridisciplinaires.



Daniel, Pierre, Malou, Christine
et Lucien en 2006.

Toujours avec nous en 2017.

2008 Deux nouveautés et un détournement de fonds



L'immeuble du Petit Pontarlier,
inoccupé depuis le départ de
l'école de Neuchâtel, est rénové
et transformé en foyer urbain.

Une nouvelle prestation est proposée dans le secteur des adultes: l'accueil à temps partiel en hébergement, fruit d'une commission composée de parents et de professionnels.

Une page noire de la Fondation. On parle de nous dans toute la Suisse. Le directeur administratif et financier gruge Les Perce-Neige.



2009 Annus horribilis

A la suite d'un audit commandité par le comité de direction, deux directeurs sont licenciés. Motif: problèmes de management et difficultés relationnelles. Aucun lien à faire avec le détournement de fonds de l'année 2008.



2010 Nous inaugurons !

Les nouveaux ateliers à La Chaux-de-Fonds sont inaugurés **en mars**.



ATELIERS DU QUARTZ

Afin de permettre au village des Hauts-Geneveys d'avoir une boulangerie, celle de la Fondation est transférée sur le plateau de la gare. Le Croissant'Express permet de valoriser les ouvriers par une activité reconnue et dans un contexte ordinaire.



2011 Plus de soutien pour les élèves - Redéploiement

4 classes supplémentaires sont ouvertes.

Les heures de soutien (Soutien Pédagogique Spécialisé - SPS) aux élèves intégrés dans des classes ordinaires sont doublées et passent de deux à quatre heures. La prestation se développe en passant de 20 à 47 enfants suivis. Une ombre au tableau: ressurgit l'idée de fusionner les écoles spécialisées du canton.

La Fondation tire les leçons du passé et entreprend son redéploiement.

Les normes comptables «SWISS GAAP RPC» sont appliquées. La nouvelle organisation financière est passée à la «moulinette» du contrôle cantonal des finances qui l'approuve. Dès 2009, le système de contrôle interne a été renforcé.

2012 Un livre et retour aux sources

Le livre «regarde-moi» est édité. Des magnifiques photos présentent les différentes facettes du handicap. Merci à Patrice Schreyer.



Une nouvelle structure d'accueil spécialisée dans la gestion des troubles du comportement est ouverte. 6 personnes sont accueillies dans une maison individuelle à Cernier.

Le canton reconnaît le positionnement ainsi que l'importance du Domaine de Compétences de l'École Spécialisée dans le cadre d'un audit des trois écoles spécialisées du canton. Fin du processus de fusion et début du redéploiement pour le secteur scolaire.

Nous retrouvons la verticalité si chère aux membres fondateurs des Perce-Neige.

2013 Espace de Jour, ISO, SAMBA et CFVR

A la demande des parents qui souhaitent uniquement un accompagnement en journée pour des adultes sévèrement handicapés, un Espace de Jour est inauguré aux Hauts-Geneveys. Le projet aboutit après 4 ans de mobilisation des représentants légaux et de la Fondation.

Le système de management de la Fondation est de nouveau certifié ISO. Nous passons de 11 classeurs fédéraux à 1!

Le Centre de Formation du Val-de-Ruz ouvre ses portes. Les jeunes sortant de l'école commencent un apprentissage adapté à leurs compétences. Le bâtiment accueille également des classes, des ateliers et l'Ortra Neuchâtel santé-social.



LE CFVR À CERNIER



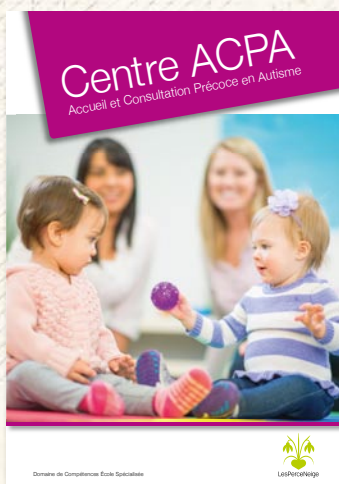
COURS D'ARTS PLASTIQUES

Le Service Ambulatoire de l'Adulte (SAMBA) est créé pour élargir les prestations d'accompagnement en hébergement et répondre ainsi à des demandes de bénéficiaires qui souhaitent vivre dans leur propre appartement mais qui n'ont pas l'autonomie suffisante pour gérer seuls la totalité des exigences liées à cette réalité.



2015 Autisme et Fontainemelon

Le centre d'Accueil et de Consultation Précoce en Autisme (ACPA) ouvre **en août**. Cette structure est à disposition des familles et des professionnels concernés par l'accompagnement préscolaire d'un enfant présentant un trouble de l'autisme avec ou sans retard de développement.



Nous vous proposons

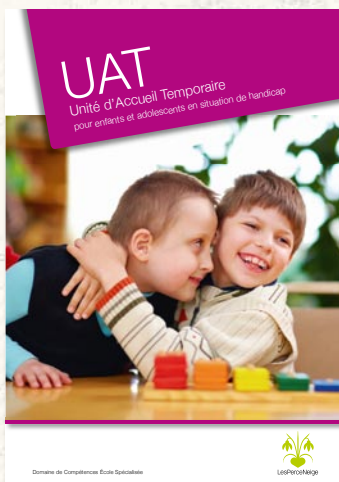
- Un espace d'écoute, de conseils et de réflexion commune
- Un dépistage
- Un bilan
- Un accompagnement individualisé de l'enfant et de sa famille
- Des conseils et un suivi pédago-éducatif dans les lieux d'accueil extra-familiaux
- De l'accueil et un suivi pédago-éducatif dans notre atelier
- Un accompagnement de la famille dans la mise en oeuvre d'un projet d'intégration
- Des ressources possibles pour les professionnels et les familles
- Un travail en lien avec les partenaires médicaux et thérapeutiques indépendants

Un nouveau pavillon aux Hauts-Geneveys permet aux jeunes personnes autistes en formation d'être accompagnées dans un bâtiment correspondant à leurs besoins.

Une belle bâtisse appartenant à l'EREN est louée à Fontainemelon pour permettre l'accueil en milieu villageois de personnes ayant un handicap mental moyen.

2016 Enfin !

Elément fort: l'ouverture de notre Unité d'Accueil Temporaire (UAT) pour les enfants accompagnés au sein de notre école spécialisée. L'Offre est actuellement modeste, mais elle permet à des familles d'être soulagées. Cette prestation était demandée par les parents depuis 30 ans !



Votre enfant est en situation de handicap et vous avez besoin de temps pour...

- vous ressourcer
- les autres membres de votre famille
- partir en week-end ou en vacances
- être relayé suite à un événement particulier
- ... ou pour toute autre raison.

L'UAT du Domaine de Compétences de l'École Spécialisée de la Fondation Les Perce-Neige, sise sur le site pédagogique de Neuchâtel, accueille temporairement des enfants et jeunes de 0 à 18 ans en situation de Polyhandicap, de Troubles du Spectre de l'Autisme, de Handicap mental ou physique grave pour relayer les familles dans l'accompagnement de leur enfant.

Deux foyers prennent place aux Hauts-Geneveys pour accueillir des personnes ayant des troubles sévères du comportement. Population qui va être de plus en plus présente.

2017 Une nouvelle mission et 50 ans

Issu d'une collaboration avec l'HNE, la Fondation ouvre la Maison de Vie à Couvet. Ce projet vise à créer des lieux de vie à travers quatre unités de cinq lits, répondant aux besoins d'hébergement de personnes cérébrolésées sévères et de personnes présentant un handicap mental et ayant besoin d'un accompagnement santé conséquent.



Les œuvres d'Art Brut sont faites par des créateurs autodidactes qui créent sans se soucier ni de la critique du public ni du regard d'autrui.



La Fondation fête
son **50^{ème}**
anniversaire

Novembre: Concerts ouverts à tous; personnes en situation de handicap, familles, professionnels et population neuchâteloise. Merci aux sponsors et au comité d'organisation.

la brigade du rire
2 novembre 2017
felix robin
3 novembre 2017
crescendo
8 novembre 2017
wind band neuchâtelois
10 novembre 2017

La Grange aux concerts - Evologia - Cernier
à 19h00 - spectacles gratuits

Bar ouvert aux pauses et à la fin des spectacles
Pré-réservez: pn.50anne@ne.ch

Fresque réalisée par 480 personnes en lien avec la Fondation Les Perce-Neige. C'est 480 carrés de bois qui ont été décorés puis réunis pour réaliser cette oeuvre affichée au siège administratif de la Fondation.



1er novembre 2017 Soirée officielle



Présence des deux Conseillers
d'État concernés par la Fondation:
Madame Monika Maire-Hefti
et Monsieur Alain Ribaux.





LesPerceNeige
FONDATION

Rapport de performance



Le présent Rapport de performance est établi conformément aux dispositions de la norme de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 21. Ce rapport a pour objectif de renseigner le lecteur des états financiers sur les activités de la Fondation Les Perce-Neige. Les indications présentées dans ce rapport n'ont pas fait l'objet des contrôles de l'organe de révision.

Rapport de performance pour l'exercice clos au 31 décembre 2017

Mission

La Fondation Les Perce-Neige, fondation privée selon les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse, est régie par des statuts dont la dernière version date du 20 mars 2014. Son siège est à Val-de-Ruz. Elle a pour but la création et l'exploitation d'institutions ou de prestations destinées notamment :

- au dépistage
- à l'accueil
- à l'observation
- à l'instruction
- au traitement
- à l'éducation
- à l'orientation professionnelle
- à la formation professionnelle
- à l'hébergement
- à l'intégration bientraitante

Pour les enfants, adolescents et adultes

- ayant une déficience intellectuelle¹,
- polyhandicapés²
- présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA)³

Elle peut, en outre, s'intéresser à d'autres activités relatives aux problématiques des personnes citées ci-dessus.

Organisation

L'organe suprême est le Conseil de Fondation qui exerce la haute direction et la surveillance des Perce-Neige. Il décide notamment des grandes orientations en lien avec la mission de la Fondation, des actions à entreprendre. Il valide le budget annuel et entérine les comptes.

Le Conseil de Fondation nomme un directeur général, chargé d'exécuter les décisions du Conseil de Fondation et de veiller à la bonne marche de la Fondation Les Perce-Neige, dont il suit la gestion courante et la représente auprès des autorités. Le directeur général œuvre au maintien des Domaines de Compétences et des Services dans la vision souhaitée par le Conseil de Fondation. Il s'entoure d'une équipe de direction.

¹ Handicap mental (déficience intellectuelle)

Arrêt du développement mental ou développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales de l'environnement.

La notion de Handicap Mental est souvent suivie des termes «sévère», «moyen» ou «léger» pour le spécifier.

² Polyhandicap

Handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

³ Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)

Le TSA est un trouble neurodéveloppemental d'origine probablement génétique. Il touche la personne avant sa naissance. Il est permanent. Il varie en intensité et les manifestations perceptibles varient elles aussi selon le degré d'intensité de la structure autistique. Il touche l'ensemble de la personne dans son développement de la perception, de la communication, de ses émotions, et donc de ses interactions et de ses comportements. Il peut ou non être accompagné d'un retard mental.

Il existe plusieurs autres affections similaires à l'autisme que l'on regroupe avec l'autisme sous le nom de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Parmi ces affections, citons le syndrome d'Asperger et le Trouble Envahissant du Développement non spécifié (TED-NS).

Contexte

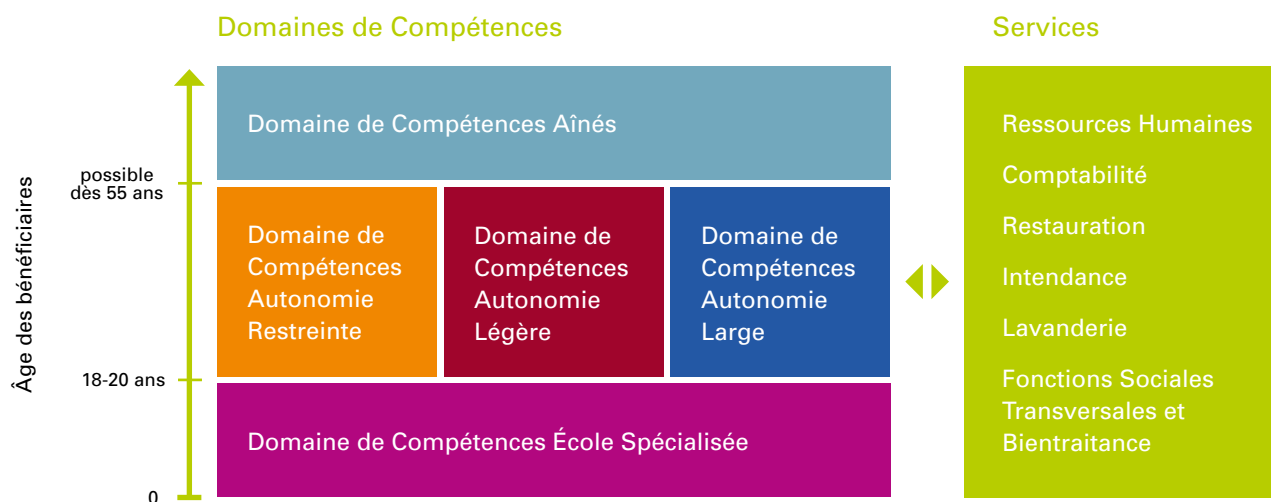
La Fondation Les Perce-Neige est rattachée à deux départements du canton de Neuchâtel à travers le Service d'Accompagnement et d'Hébergement de l'Adulte (SAHA), pour le secteur des adultes, et par l'Office de l'Enseignement Spécialisé (OES), pour le secteur des mineurs.

Le financement de la caisse de pension, dont l'État a obligé le rattachement de la Fondation à sa création, inquiète le Conseil de Fondation. De même, la mise en place de contrats de prestations, dans le contexte financier actuel, avec des conditions difficilement acceptables, entraîne des inquiétudes sur le maintien de certains accompagnements et surtout freine le développement nécessaire aux besoins des personnes en situation de handicap.

Les organes dirigeants

Vincent Martinez	Directeur Général de la Fondation
Stéphane Monnier	Directeur Administratif et Financier
Florence Hug	Directrice des Ressources Humaines
Catherine Bourquin	Directrice Domaine de Compétences Autonomie Restreinte
Daniel Marthe	Directeur Domaine de Compétences École Spécialisée
Daniel Mathez	Directeur Domaine de Compétences Autonomie Large
Michel Fortin	Directeur Domaine de Compétences Autonomie Légère
Claudia Senn	Directrice Domaine de Compétences Aînés
Gaëtan Girardin	Responsable des Fonctions Sociales Transversales et Bienveillance

Pour une approche plus spécialisée, la Fondation a choisi de définir des secteurs par typologie de handicap et par âge. Chaque **Domaine de Compétences** est garant d'instaurer un accompagnement individualisé cela à travers la mise en place d'un projet de vie en partenariat entre tous les acteurs (bénéficiaires, familles, personnes de l'environnement du bénéficiaire de prestations et professionnels).



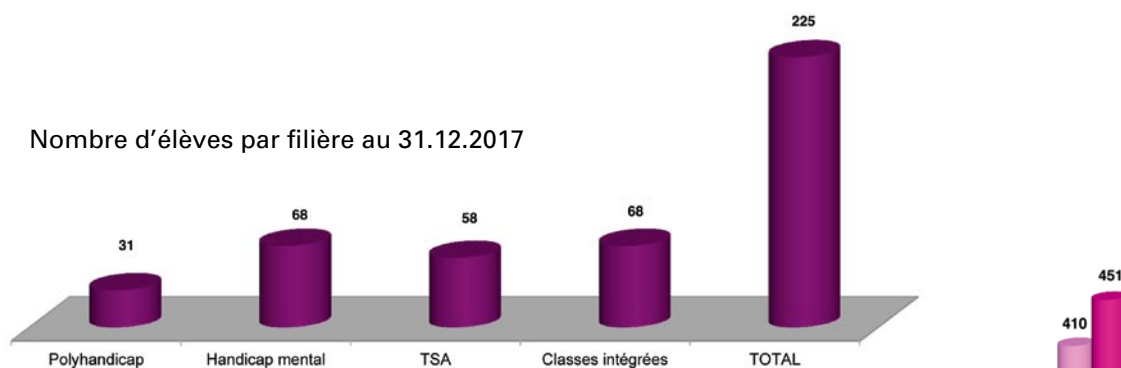
Statistiques 2017

Bénéficiaires adultes accueillis au 31.12.2017 (comparaison avec 2016)

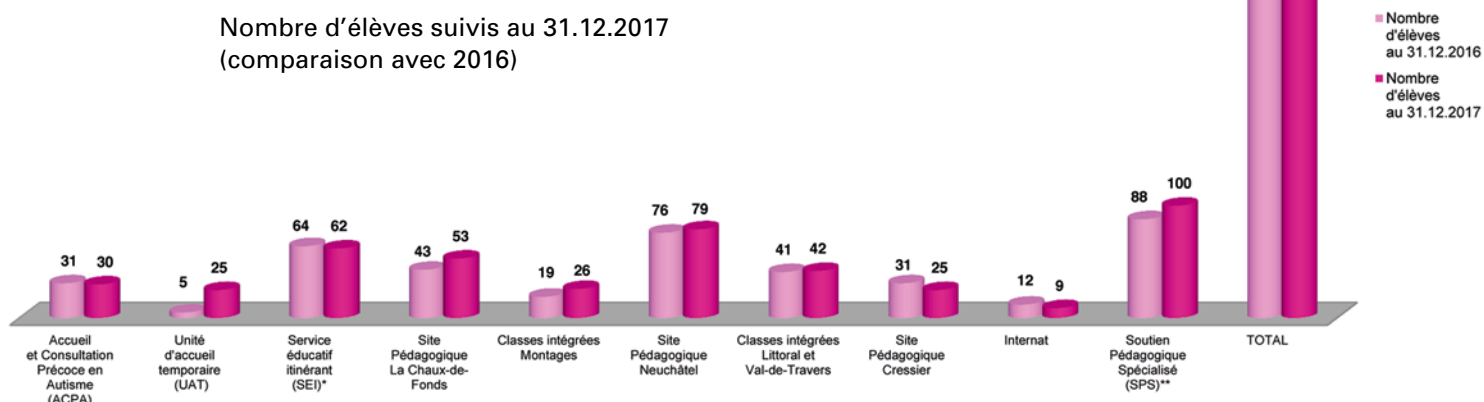


*Le bénéficiaire est comptabilisé dans le DC où il a une activité en journée
Les bénéficiaires ISPIE ne sont pas comptés dans l'effectif

Nombre d'élèves par filière au 31.12.2017



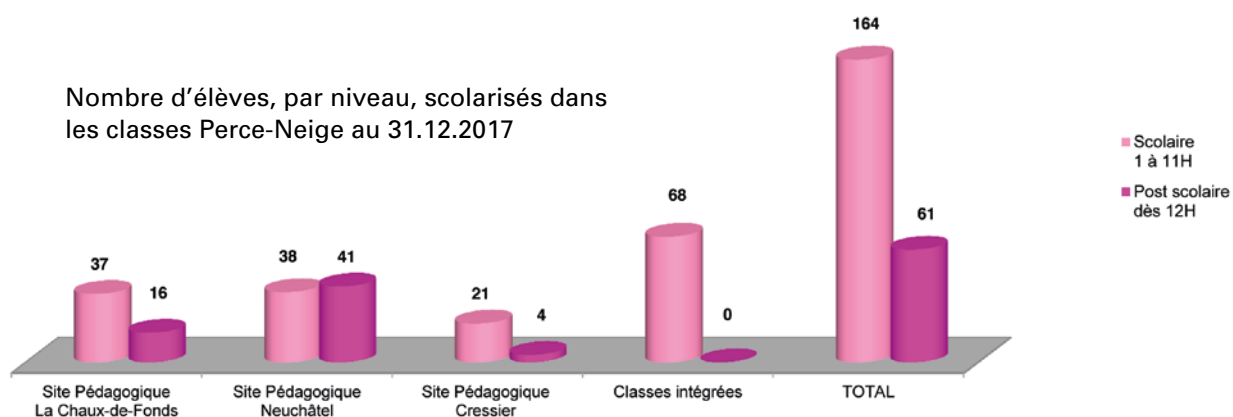
Nombre d'élèves suivis au 31.12.2017 (comparaison avec 2016)



*SEI : 96 familles ont été suivies en 2017

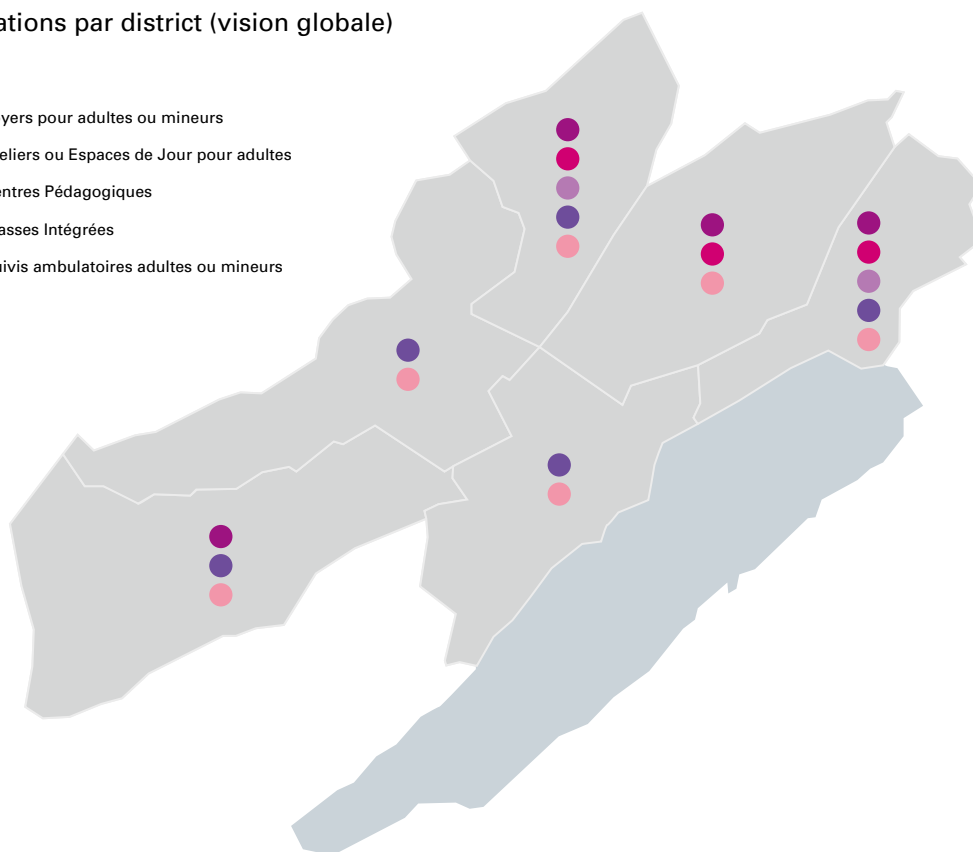
** SPS : soutien à l'intégration individuelle en école régulière, sans scolarisation aux PN

Nombre d'élèves, par niveau, scolarisés dans les classes Perce-Neige au 31.12.2017



Prestations par district (vision globale)

- Foyers pour adultes ou mineurs
- Ateliers ou Espaces de Jour pour adultes
- Centres Pédagogiques
- Classes Intégrées
- Suivis ambulatoires adultes ou mineurs



Répartition du personnel par sexe et par statut

Effectif au 31.12.2017 en Équivalent Plein Temps (EPT) et en personnes

	Femmes		Hommes		Total	
	EPT	Personnes	EPT	Personnes	EPT	Personnes
Fixes en CDI	301	444	117.05	136	418.05	580
Apprentis	29	30	20.60	21	49.60	51
Sous-total	330	474	137.65	157	467.65	631
Sous-total en %	70.57%	75.12%	29.43%	24.88%	100%	100%
Stagiaires	29.40	31	11	11	40.40	42
Autres CDD ¹	10.05	18	3	5	13.05	23
Total	369.45	523	151.65	173	480.35	696

¹ Autres contrats à durée déterminée: Remplacement accident, formation, maladie, maternité, congé non payé, congé pour service civil, mesures temporaires...

La Fondation Les Perce-Neige compte un total de plus 467 EPT pour 631 collaborateurs (apprentis inclus et hors postes vacants); ce qui se traduit par une progression de près de 9% de l'effectif par rapport à l'année passée. Cette hausse a été induite fortement par l'ouverture au 1er mai 2017 de la Maison de Vie de Val-de-Travers sur le site de Couvet, qui accueille des personnes cérébrolésées et des personnes à autonomie restreinte, vieillissantes, nécessitant ou risquant de nécessiter un accompagnement infirmier soutenu. Ce fait marquant de l'année 2017 s'accompagne d'une constante augmentation de l'accueil de nouveaux bénéficiaires de prestations au sein, notamment, des domaines de compétences Autonomie Large, École Spécialisée et des Aînés.

Par ailleurs, le nombre d'apprentis (CFC, AFP, Formation pratique) est passé de 45 à 51, soit une majoration de plus de 13%, avec un élargissement des formations professionnelles du domaine social, au domaine administratif et au domaine logistique.

Cadres

La part des femmes cadres en 2017 devient majoritaire. Ainsi, parmi les cadres, 53.85% sont des femmes avec un total de 28 femmes pour 24 hommes. En tenant compte de la structure du personnel comptant plus de trois quart de personnel féminin (75.12%), nous observons que près de 6 % des femmes sont cadres contre 15.29% pour les hommes; mais que cette sur-représentativité relative s'est réduite.

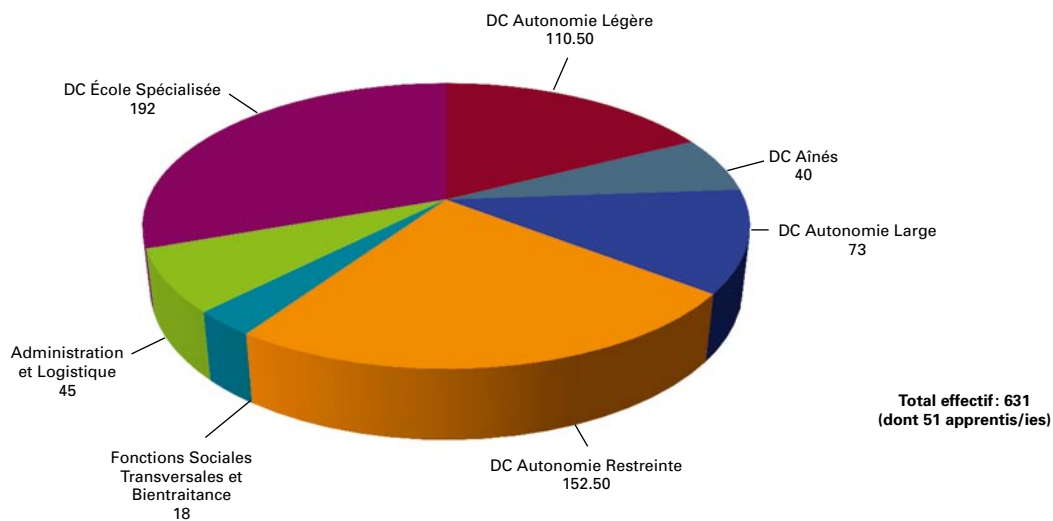
Répartition des cadres par genre rapportée au total des cadres



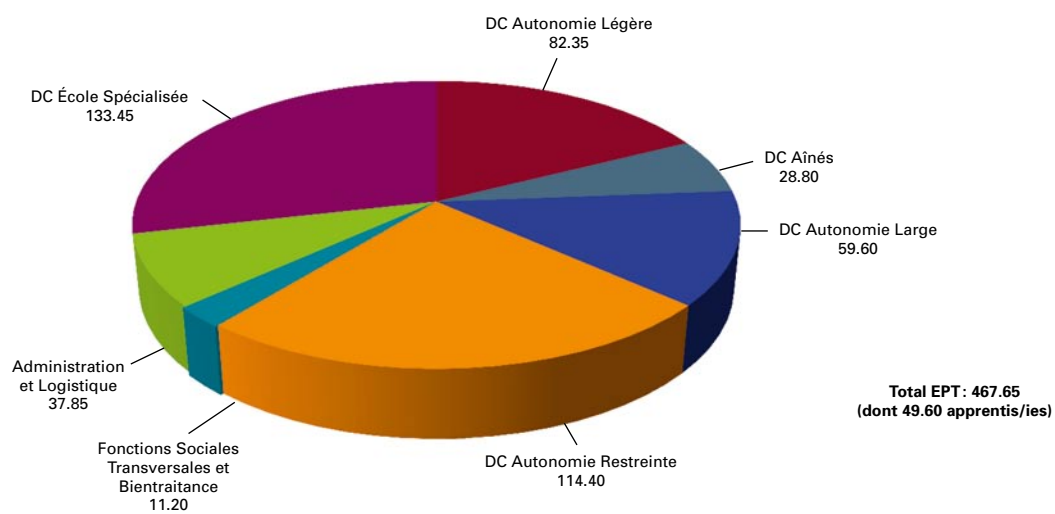
Répartition des cadres par genre, rapportée à la part des femmes et des hommes dans la Fondation



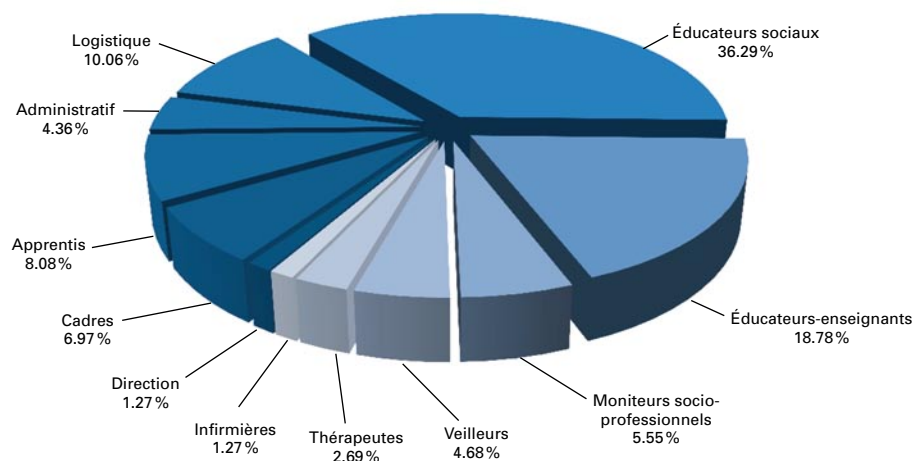
Effectif en personnes par Domaines de Compétences et Services



EPT par Domaines de Compétences et Services

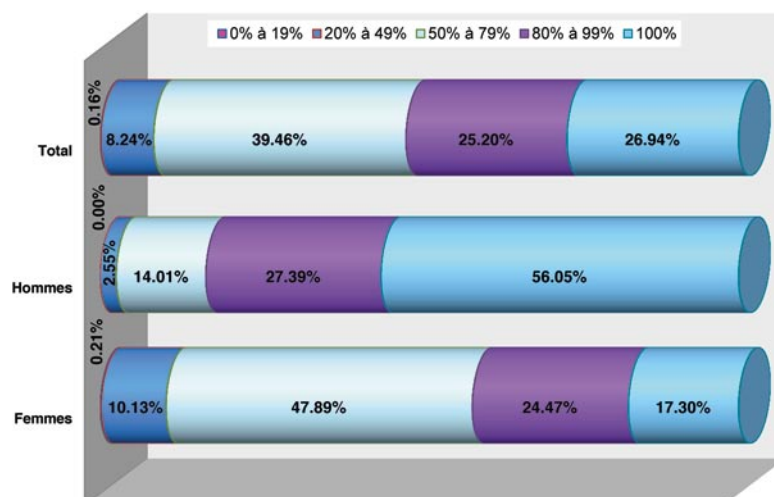


Effectif par fonction principale (% du personnel en nombre de personnes)



Près de 78% de l'effectif du personnel occupe une fonction directement en lien avec le bénéficiaire de prestations. Ce chiffre atteste de l'action de la Fondation pour garantir un ratio d'efficacité élevé quant à l'emploi de la dotation en personnel en présence directe du bénéficiaire de prestations. Nous nous engageons à ce que chaque cadre responsable d'équipe socio-éducative, responsable d'équipe socio-professionnelle et maître principal consacre une part significative de son taux d'occupation pour des activités de terrain, en relation directe avec le bénéficiaire de prestations adulte ou enfant.

Répartition des taux d'activité en %



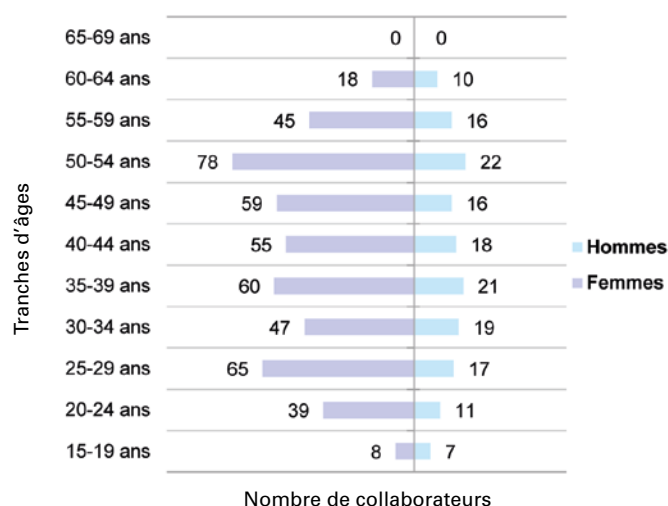
Le travail à temps partiel reste largement soutenu au sein de la Fondation, quel que soit le métier du collaborateur. Ainsi près des trois quart (73.06%) du personnel travaille à temps partiel :

- plus de la moitié du personnel (52.14%) à un taux d'activité égal ou supérieur à 80%
- et près de 40% (39.46 %) à un taux d'activité compris entre 50% et 79%.

Une orientation des femmes à des taux d'activité plus élevés a pu être enregistrée cette année, avec une hausse de près de 5% des femmes à des taux d'occupation égal ou supérieurs à 80%. Dans le même temps, la part des hommes travaillant entre 50% et 79% a progressé de 13.62%.

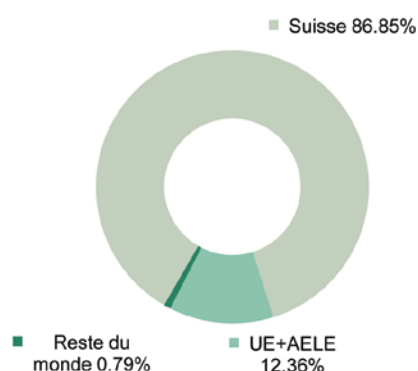
Pyramide des âges

	Âge moyen	Effectif
Femmes	40.8 ans	474 personnes
Hommes	40.7 ans	157 personnes
Ensemble du personnel	40.7 ans	631 personnes



L'âge moyen du personnel se maintient sous la barre des 41 ans, après un rajeunissement enregistré en 2016.

Nationalités



	% par pays	% par groupe
Suisse	86.85%	86.85%
UE + AELE		12.36%
dont France	6.66%	
Italie	1.74%	
Portugal	1.74%	
Espagne	1.11%	
Belgique	0.79%	
Finlande	0.16%	
Roumanie	0.16%	
Reste du monde (Australie, Colombie, République du Kosovo, Erythrée)	0.79%	0.79%
Total	100%	100%





LesPerceNeige
FONDATION

Comptes 2017



Comptes 2017 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Bilan au 31.12.2017

	2017	2016
1 ACTIF	118'165'860	111'937'451
10 ACTIF CIRCULANT	56'720'973	49'636'795
100 Liquidités	6'900'353	2'987'008
104 Titres, placements à terme (réalisables à court terme)	33'862	27'110
105 Débiteurs	2'018'953	1'764'614
106 Autres débiteurs	3'553'908	3'321'584
107 Stocks	197'485	230'887
108 Stocks ateliers	214'561	229'814
109 Comptes de régularisation d'actif	43'801'853	41'075'778
11 ACTIF IMMOBILISÉ	61'444'887	62'300'656
111 Équipements	1'093'341	1'097'821
112 Véhicules	212'997	239'061
113 Informatiques et communication corporels	253'724	466'425
114 Informatiques et communication incorporels	157'669	0
115 Titres et autres placements financiers	0	0
110 Immeubles	59'727'154	60'497'349
15 COMPTES CORRECTIFS D'ACTIFS	0	0
19 COMPTES D'ACTIFS COMPLÉMENTAIRES	0	0
2 PASSIF	118'165'860	111'937'451
20 CAPITAUX ÉTRANGERS	93'114'501	86'023'744
20 CAPITAUX ÉTRANGERS COURT TERME	64'494'932	58'225'056
200 Créanciers	4'114'586	2'289'944
201 Autres Créanciers	175'093	190'761
202 Dettes financières c.t. portant intérêt	24'698'607	22'318'000
205 Comptes de régularisation de passif	34'693'894	32'631'263
208 Provisions	812'752	795'088
20 CAPITAUX ÉTRANGERS LONG TERME	28'619'570	27'798'688
206 Dettes hypothécaires et prêts long terme portant intérêt	28'619'570	27'798'688
21 CAPITAL DES FONDS	387'288	405'534
210 Capital des fonds affectés	387'288	405'534
22 FONDS PROPRES / CAPITAL DE L'ORGANISATION	24'664'070	25'508'173
220 Capital propre	24'664'070	25'508'173
2200 Capital de base	23'739'155	24'551'083
2220 Capital libre	924'915	957'090



Comptes 2017 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Pertes & Profits

	Boucllement 2017	Boucllement 2016
CHARGES D'EXPLOITATION		
30 Salaires formations	8'380'545	8'149'241
31 Salaires accompagnement	19'261'701	17'402'378
32 Salaires thérapie	788'268	818'689
33 Salaires direction et administration	2'699'291	2'727'635
34 Salaires économat et service de maison	2'559'714	2'286'216
35 Salaires service technique	1'012'063	824'871
36 Salaires ateliers et ateliers d'occupation	3'956'909	3'840'324
37 Charges Sociales	9'630'545	133'400
38 Autres charges du personnel	267'571	400'151
39 Honoraires pour prestations de tiers	623'278	830'848
CHARGES DE PERSONNEL	49'179'885	37'413'753
40 Matériel médical d'exploitation	1'099'395	99'921
41 Produits alimentaires et boissons	1'507'251	1'433'594
42 Ménage	301'417	310'340
43 Entretien, réparation immobilisations corporelles	1'561'005	1'564'989
44 Charges d'investissements	4'206'705	3'938'232
45 Énergie et Eau	728'159	637'837
46 École, formation et loisirs	343'074	319'290
47 Bureau et administration	1'509'014	1'403'875
48 Outillage et matériel pour ateliers	457'754	410'148
49 Autres charges d'exploitation	3'354'529	3'219'724
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	15'068'304	13'337'950
CHARGES SALARIALES ET D'EXPLOITATION	64'248'189	50'751'703



La marque de la gestion
forestière responsable

	Boucllement 2017	Boucllement 2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
60 Revenus provenant de la compensation des coûts intracantonale	13'015'449	12'375'904
61 Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	3'555'968	3'485'288
62 Revenus découlant d'autres prestations	425'475	380'877
63 Revenus provenant de prestations de services, commerce et production	1'397'164	1'132'397
65 Revenu provenant d'autres prestations de service aux personnes accompagnées	431'031	504'931
66 Revenu des loyers et intérêts du capital	100'308	102'036
67 Revenu d'exploitation annexe	61'202	50'340
68 Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	552'558	528'527
69 Contributions à l'exploitation et dons	43'741'650	39'753'976
6 PRODUITS D'EXPLOITATION	63'280'806	58'314'276
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-967'383	7'562'573
7 Charges hors exploitation	-29'705	-130'030
7 Produits hors exploitation	135'285	137'422
7 CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION	105'580	7'392
8 Charges extraordinaires	-15'521	-137'488
8 Produits extraordinaires	65'396	324
8 CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES	49'875	-137'164
RÉSULTAT INTERMEDIAIRE	-811'928	7'432'801
RÉSULTAT DES FONDS		
Fonds affectés		
attribution	56'641	236'225
utilisation	-74'887	-54'946
	-18'246	181'279
Fonds libres		
attribution	32'950	75'325
utilisation	-65'126	-53'228
	-32'176	22'097
RÉSULTAT ANNUEL 1	-862'349	7'636'176
ATTRIBUTION / PRELEVEMENT		
Dont attribution/prélèvement au déficit d'exploitation	0	0
Dont attribution/prélèvement au capital propre	811'928	-7'432'801
Dont attribution/prélèvement au fonds affectés	18'246	-181'279
Dont attribution/prélèvement au capital propre	0	0
Dont attribution/prélèvement aux fonds libres	32'176	-22'097
RÉSULTAT ANNUEL 2	0	0

Comptes 2017 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Tableau de variation du capital de l'organisation au 31 décembre 2017

	31.12.2017	Attribution/ utilisation fonds au capital	Résultat 2017	Attribution résultat antérieur	31.12.2016
Capital de base	24'239'083			7'432'801	16'806'282
Capital lié généré	0				0
Capital libre généré	312'000				312'000
Capital libre	924'915	-32'176			957'090
Résultat de l'exercice	-811'928		-811'928	-7'432'801	7'432'801
FONDS PROPRES TOTAUX	24'664'070	-32'176	-811'928	0	25'508'173

Tableau de financement pour l'exercice clos au 31 décembre 2017

	2017	2016
Flux de trésorerie		
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	-862'349	7'636'176
Variation des provisions	17'664	-8'648'679
Amortissements	1'515'717	1'583'438
Pertes sur actifs immobilisés	1'036	0
Dons et produits affectés en permanence	0	0
Augmentation/Diminution des débiteurs	-486'663	55'869
Augmentation/Diminution des stocks	48'656	27'397
Augmentation/Diminution des comptes de régulation d'actif	-2'726'075	-3'163'488
Augmentation/Diminution des créanciers	1'808'974	12'506
Augmentation/Diminution des dettes à court terme	-899'393	4'718'000
Augmentation/Diminution des comptes de régulation de passif	2'062'631	1'346'673
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	480'198	3'567'892
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENTS		
Investissements en immobilisations corporelles immeubles	-229'714	-191'054
Investissements en immobilisations corporelles meubles	-409'374	-433'081
Investissements en immobilisations incorporelles meubles	-22'435	0
Désinvestissements en immobilisations corporelles immeubles	0	0
Désinvestissements en immobilisations corporelles meubles	0	0
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENTS	-660'983	-624'135
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENTS		
Dons et produits affectés en permanence	0	0
Attribution/affectation capital libre généré	0	0
Augmentation/Diminution des dettes financières à long terme	820'882	-4'985'158
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENTS	820'882	-4'985'158
TOTAL DES FLUX DE FONDS	640'097	-2'041'402
AUGMENTATION/DIMINUTION DES LIQUIDITÉS		
État des liquidités au 1er janvier	-14'585'882	-12'544'480
État des liquidités au 31 décembre	-13'945'785	-14'585'882
VARIATION DES LIQUIDITÉS	640'097	-2'041'402



Annexe aux comptes annuels

pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

1. Présentation

La Fondation Les Perce-Neige est une fondation privée à but non lucratif, sis aux Hauts-Geneveys dans la commune du Val-de-Ruz, qui propose des prestations à toute personne présentant une déficience intellectuelle, un polyhandicap et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme. Le but de la Fondation est d'inscrire les bénéficiaires de prestations dans une dynamique d'autonomisation, d'autodétermination et d'intégration.

Les compétences et potentialités des personnes accompagnées sont soutenues et valorisées.

2. Principes comptables

Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de La Fondation Les Perce-Neige ont été établis au 31 décembre conformément à la loi suisse et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes sont préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des immeubles de rendement évalués à la valeur de marché. Les comptes reposent sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Ils sont présentés en francs suisses (CHF).

Le Conseil de Fondation a approuvé les comptes de la Fondation Les Perce-Neige en date du 20 mars 2018.

Principes d'évaluation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale, excepté les provisions à long terme qui ont été actualisées. Les immobilisations corporelles exceptés les immeubles de rendement sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements nécessaires et des éventuelles dépréciations de valeurs. Les immeubles, dont la valeur d'acquisition, respectivement les coûts de transformation ne sont pas déterminables et pour lesquelles une estimation antérieure avait été basée sur l'estimation cadastrale, ont été réévalués en 2015 et 2016 selon une expertise indépendante. Cette analyse avait démontré une sous-évaluation substantielle entre la valeur d'usage et la valeur basée sur l'estimation cadastrale utilisée dans le cadre de la première application des Swiss GAAP RPC. La correction de valeur avait nécessité la correction de valeur de la balance comparative. Afin d'éviter la création de deux jeux de comptes (C.O. et Swiss GAAP RPC) et dans la mesure où cela ne change pas le montant des fonds propres, la décision avait été prise de ne pas comptabiliser les écritures dans le compte de résultat en contre-indication du Code des obligations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par la Fondation Les Perce-Neige figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon les méthodes suivantes:

Les durées d'amortissement et principes d'amortissement sont les suivants :	Années	Principes
Véhicules	5 ans	Méthode linéaire
Développements et équipements informatiques	5 ans	Méthode linéaire
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	Méthode linéaire
Infrastructures/agencements et installations	15 à 30 ans	Méthode linéaire
Immeubles	25 à 66 2/3	Méthode linéaire

Reconnaissance des revenus

Les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la Fondation Les Perce-Neige et peuvent être estimés avec une fiabilité raisonnable.

Dons

Les dons sont reconnus dans les comptes hors exploitation et sauf mention particulière du donateur sont considérés comme des fonds libres. Lorsque le donateur émet un souhait particulier alors celui-ci est considéré comme un fonds affecté. Ces fonds sont présentés conformément à la norme 21 des Swiss GAAP RPC.



Legs

Les produits des legs et successions sont enregistrés par les fonds fondations et affectés comme fonds propres. Ils ne sont comptabilisés qu'une fois les fonds transférés.

Indemnités des organes dirigeants

Les organes dirigeants travaillent à titre bénévole. Seul le bureau du Conseil de Fondation est rémunéré. Le total de la rémunération s'élève à CHF 20'000.- pour le président, la vice-présidente et la secrétaire.

Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'y pas d'événements postérieurs à la date du bilan qui impacteraient les comptes 2017.

3. Exonération d'impôt

La Fondation Les Perce-Neige est au bénéfice d'une exonération fiscale, portant sur l'impôt communal, cantonal et fédéral en vertu des buts de la Fondation. Elle est également exonérée des droits de succession.

4. Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont analysés de manière régulière à travers le système de contrôle interne. Les contrôles sont en place afin d'éliminer les risques majeurs de l'organisation.

5. Liquidités

Le suivi des liquidités est établi mensuellement et communiqué au Président du Conseil de Fondation. Ce rapport permet de suivre les besoins en liquidités en lien avec la garantie de découvert de l'État vis-à-vis de notre partenaire financier.

	2017	2016
Caisses	111'671	84'005
Comptes postaux	430'619	152'008
Banques	6'358'063	2'750'995
Total Liquidités	6'900'353	2'987'008

6. Titres, garanties à terme

	2017	2016
Art. 959c alinéa 9		
Actifs grevés d'une réserve de propriété (garanties de loyers)	33'862	27'110

7. Débiteurs

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale. Une correction de valeur appropriée est calculée pour les créances douteuses.

	2017	2016
Débiteurs représentants légaux	2'018'953	1'764'614
Avance de frais aux usagers	0	0
Total Débiteurs	2'018'953	1'764'614

8. Autres débiteurs

	2017	2016
Débiteurs assurances	61'189	41'681
Débiteurs cantons tiers	634'168	610'988
Débiteurs industriels	2'844'333	2'438'258
Débiteurs divers	189'977	406'447
Ducroire	-176'000	-176'000
Impôt anticipé	241	210
Total des autres débiteurs	3'553'908	3'321'584

9. Stocks

Les stocks sont constitués principalement d'articles pour les ateliers ainsi que pour la boutique ç.



10. Comptes de régularisation d'actifs

	2017	2016
Actifs transitoires	55'911	1'323'286
Excédent de charges	43'745'941	39'752'492
Total Débiteurs	43'801'853	41'075'778

En 2016, les actifs transitoires étaient principalement composés de factures liées aux primes d'assurances 2017. L'excédent de charges inclut uniquement le déficit d'exploitation. Ce montant est régularisé l'année suivante déduction faites des avances sur excédents de charges comptabilisés au passif du bilan.

11. Immeubles

	Terrains	Infrastructures/ Agencements	Immeubles d'exploitation	Immeubles de rendement	Immeubles d'exploitation en cours de construction	Valeur totale
Valeur brute au 1 janvier 2016	777'000	991'899	46'591'066	2'250'000		50'602'965
Réévaluations selon expertise externe			21'145'896			21'145'896
Valeur brute au 1 janvier 2016 retraité	770'000	991'899	67'736'962	2'250'000		71'748'861
Acquisitions / transformations		156'254	34'800			191'054
Sortie						
Valeur brute au 31 décembre 2016	770'000	1'148'153	67'771'762	2'250'000		71'939'915
Transferts			-116'814		116'814	0
Acquisitions / transformations			190'280		38'894	229'174
Sortie						
Valeur brute au 31 décembre 2017	770'000	1'148'153	67'845'228	2'250'000	155'708	72'169'089
Fonds d'amortissement au 1 janvier 2016		-569'843	-772'889			-1'342'732
Réévaluations selon expertise externe			-9'073'275			-9'073'275
Fonds d'amortissement au 1 janvier 2016 retraité		-569'843	-9'846'164			-10'416'007
Amortissements		-94'503	-932'056			-1'026'559
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2016		-664'346	-10'778'220			-11'442'566
Transferts			116'813		-116'813	0
Amortissements		-94'502	-904'867			-999'369
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2017		-758'848	-11'566'274		-116'813	-12'441'935
Valeur nette au 31 décembre 2016	770'000	483'807	56'993'542	2'250'000		60'497'349
Valeur nette au 31 décembre 2017	770'000	389'305	56'278'954	2'250'000	38'895	59'727'154

A des fins de clarification, les immeubles d'exploitation en cours de construction ont été séparés des immeubles d'exploitation.

Principe comptable général

Immeubles d'exploitation

Lors de la première application des Swiss Gaap RPC les immeubles d'exploitation avaient été comptabilisés à leur valeur cadastrale. Cette estimation a été jugée insuffisante et ne pouvait refléter une image fidèle (true and fair view). Une première analyse avait donc été demandée à un expert immobilier indépendant afin d'obtenir une valeur d'usage pour l'ensemble des immeubles d'exploitation. L'expertise avait révélé une forte sous-estimation des valeurs bilancieller immobilières. Par conséquent, en 2015 et 2016, les immeubles ont été réévalués.

Les immeubles d'exploitation sont amortis sur une durée de vie de 66 2/3 années à l'exception de certains travaux de rénovation qui ont une durée de vie de 25 années.

Immeubles de rendement

L'évaluation des immeubles de rendement est basée sur une valeur de marché (discounted cash flow method).

Infrastructures / Agencements et installations

Les infrastructures sont amorties sur une durée de vie variant de 15 ans à 30 ans. Les infrastructures sont comptabilisées séparément de la valeur des immeubles.

Pour les agencements dans des locaux loués, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle du bail. Cela correspond aux infrastructures de la Boulangerie aux Hauts-Geneveys et des Ateliers du Quartz à La Chaux-de-Fonds. A noter que le bail des Ateliers du Quartz a été résilié pour le 31 mars 2019.

Terrains

Les terrains sont «les Gouttes d'Or» et le terrain viticole de Cressier qui ont été réévalués en 2015.

12. Art. 959c alinéa 9

	2017	2016
Actifs grevés d'une réserve de propriétés (Immeubles d'exploitation et de rendement)	58'697'948	59'422'530

13. Équipements

	2017	2016
Valeur brute au 1 janvier	3'290'879	3'116'948
Acquisitions	289'654	173'931
Ajustements	739'785	
Sortie		
Valeur brute au 31 décembre	4'320'318	3'290'879
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-2'193'058	-1'834'579
Amortissements	-294'133	-358'479
Ajustements	-739'785	
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-3'226'976	-2'193'058
Valeur nette au 31 décembre	1'093'341	1'097'821

Lors du changement de logiciel comptable en 2010, les équipements avaient été comptabilisés à la valeur nette. Afin de réintégrer les valeurs d'acquisition et les fonds d'amortissements, les équipements ont été ajustés pour un montant de CHF 739'785 (sans impact sur le résultat).



14. Véhicules

	2017	2016
Valeur brute au 1 janvier	835'924	739'301
Acquisitions	77'285	96'623
Sortie	-109'437	
Ajustements	451'794	
Valeur brute au 31 décembre	1'255'566	835'924
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-596'863	-511'828
Amortissements	-102'313	-85'035
Sortie	108'401	
Ajustements	-451'794	
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-1'042'569	-596'863
Valeur nette au 31 décembre	212'997	239'061

Lors du changement de logiciel comptable en 2010, les véhicules avaient été comptabilisés à la valeur nette. Afin de réintégrer les valeurs d'acquisition et les fonds d'amortissements, les véhicules ont été ajustés pour un montant de CHF 451'794 (sans impact sur le résultat).

15. Informatique et communication corporels

	2017	2016
Valeur brute au 1 janvier	1'204'903	1'042'375
Transfert à l'informatique et communication incorporels	-315'626	
Acquisitions	42'435	162'528
Sortie	-429'302	
Ajustements	306'432	
Valeur brute au 31 décembre	808'842	1'204'903
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-738'478	-625'113
Transfert à l'informatique et communication incorporels	157'232	
Amortissements	-96'742	-113'365
Sortie	429'302	
Ajustements	-306'432	
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-555'118	-738'478
Valeur nette au 31 décembre	253'724	466'425

Lors du changement de logiciel comptable en 2010, l'informatique et communication avaient été comptabilisés à la valeur nette. Afin de réintégrer les valeurs d'acquisition et les fonds d'amortissements, ils ont été ajustés pour un montant de CHF 306'432 (sans impact sur le résultat).

A des fins de clarification, l'informatique et communication incorporels ont été séparés des corporels lors de l'exercice 2017.

16. Informatique et communication incorporels

	2017	2016
Valeur brute au 1 janvier	0	0
Transfert de l'informatique et communication corporels	315'626	
Acquisitions	22'435	
Sortie		
Valeur brute au 31 décembre	338'061	0
Fonds d'amortissement au 1 janvier	0	0
Transfert de l'informatique et communication corporels	-157'232	
Amortissements	-23'160	
Sortie		
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-180'392	0
Valeur nette au 31 décembre	157'669	0

A des fins de clarification, l'informatique et communication incorporels ont été séparés des corporels en 2017.

17. Prévoyance professionnelle

Les collaborateurs de la Fondation sont assurés auprès de prévoyance.ne. Au 31 décembre 2017, la Fondation avait dans ses comptes, pour les charges courantes, une dette vis-à-vis de prévoyance.ne de zéro franc.

En 2013 une charge extraordinaire avait été constituée pour remplir les obligations de La Fondation suite au projet de loi du Grand Conseil Neuchâtelois du 26 juin 2013 permettant la recapitalisation de prévoyance.ne. Ce montant s'inscrit dans le cadre la constitution de réserve de fluctuations de valeurs. Afin d'honorer cette dette en résultant, un prêt avait été contracté auprès de prévoyance.ne pour le même montant. Cette recapitalisation a été réévaluée avec effet au 1er janvier 2014 pour un montant complémentaire de CHF 64'000.- Ce montant a été payé sans augmentation du prêt.

Les caractéristiques du prêt de CHF 3'715'000.- sont les suivantes:

Taux 3.5%

Durée 25 ans

Annuité variable

Caution obtenue par le Conseil d'État sur 25 ans; rémunération de cette garantie à hauteur de 0.5%.

Au 31 décembre 2017, le montant dû à Prévoyance.ne est de CHF 3'119'700.-

(2016: CHF 3'268'700.-).

Dans le cadre de cette même recapitalisation, une provision pour la part à l'apport supplémentaire (CHF 839'926) due au 1er janvier 2019 a été créée depuis 2013. Ce montant a été indexé sur l'indice des prix à la consommation au 1er janvier 2017 ainsi qu'actualisé au taux technique de la chambre suisse des experts en caisses de pensions, soit 2.00%. La provision à charge de l'exercice 2017 est de CHF 19'828.- (2016: CHF 18'648) et se monte à fin 2017 à CHF 812'752.-. (2016: CHF 792'924).

Une provision avait également été constituée pour le montant dû au 1er janvier 2039. Ce montant devait être payé dès que le taux de couverture de la Caisse aurait atteint 80%, mais au plus tard au 1er janvier 2039. Dès ce moment-là, la Caisse devait instituer un plan de prévoyance de base en primauté des cotisations. Ce montant aurait servi à compenser le découvert résiduel entre le 80% et le 100% attendu pour garantir le plan de base en primauté des cotisations. Le montant était de 16'179'895.- et avait été actualisé au 31.12.2015. Lors de sa séance du 24 mai 2016, le Grand Conseil a décidé d'abroger l'article 4, alinéa 3, de la LCPFPub qui imposait, aux employeurs, la prise en charge du découvert résiduel. Par conséquent, étant donné que cette obligation n'est plus d'actualité, la réserve constituée en 2015 a été extournée lors de l'exercice 2016 dans le groupe de compte 37 Charges Sociales pour un montant de CHF 8'669'491 en conformité avec les principes de Swiss GAAP RPC. La provision dans les comptes au 31.12.2017 est de 0.-. (2016: CHF 0.-).

Lors de la session du 20 et 21 février 2018, le projet de modification de la loi instituant une Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) a été accepté par le Grand Conseil. Cette modification permet le passage du système d'assurance de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations. De plus, des mesures d'assainissement en lien avec le déficit de la caisse sont en cours de discussion. Ces modifications pourraient engendrer des apports supplémentaires et des cotisations extraordinaires pour la Fondation des Perce-Neige. Etant donné l'incertitude liée à la mise en œuvre de ce projet ainsi qu'à l'estimation des éventuels coûts, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes au 31.12.2017.



18. Comptes de régularisation de passifs

	2017	2016
Acomptes de régularisation de l'État de Neuchâtel	34'265'596	32'073'170
Comptes de régularisation de passifs	428'298	558'093

Ces montants viennent des acomptes de régularisation de l'État de Neuchâtel pour la couverture du déficit d'exploitation de l'année 2017.

19. Dettes financières, hypothécaires et prêts à court terme

	2017	2016
	24'698'607	22'318'000
Banque Cantonale Neuchâteloise	20'880'000	17'600'000
Prêt prévoyance.ne	149'000	149'000
Dettes hypothécaires	3'669'607	4'569'000

20. Provisions

	2017	2016
	812'752	795'088

Cette rubrique inclut les provisions pour prévoyance.ne, soit 812'752.- au 31.12.2017. (2016: CHF 792'924.-). Voir paragraphe 17.

21. Dettes financières, hypothécaires et prêt à long terme

	Ventilation des dettes à long terme (art. 961a alinéa 1)	2017	2016
		28'619'570	27'798'688
Caisse de remplacement		217'067	221'578
Prêt prévoyance.ne	Deux à cinq ans	596'000	596'000
Prêt prévoyance.ne	Plus de cinq ans	2'374'700	2'523'700
Dettes hypothécaires	Deux à cinq ans	17'334'803	19'693'110
Dettes hypothécaires	Plus de cinq ans	8'097'000	4'764'300



22. Fonds affectés

Nom du Fonds	31.12.2017	Utilisation	Attribution	31.12.2016
Morgenthaler-Ville de Neuchâtel	54'320	-7'459		61'779
Fonds Marzys	11'342		1'200	10'142
Fonds Camps Paris	7'015			7'015
Don pour DC ES ACPA	200			200
Don pour EPNF	21'644			21'644
Don DC Aînés	15'563			15'563
Don pour l'Unité d'accueil temporaire	7'297	-20'158		27'455
Don pour la Boulangerie	500		200	300
Don pour DC TSA	37'650			37'650
Don pour dual ski	1'929			1'929
Don DC ES	202'200		100	202'100
Don pour la cuisine	1'000			1'000
Don 50ème anniversaire de la Fondation	13'230	-47'270	53'900	6'600
Don Boutique ç	50			50
Don pour EPNF - Massala	2'000			2'000
Don bassin thérapeutique	10'000			10'000
Don pour Atelier de conditionnement	107			107
Don pour le site de La Chaux-de-Fonds	500		500	0
Don pour DCARE	40		40	0
Don pour DCALE	500		500	0
Don EDJ Métissage	151		151	0
Don pour Clos-Rousseau	50		50	0
	387'288	-74'887	56'641	405'534

23. Capital de l'organisation

	31.12.2017	Attribution/utilisation fonds au capital	Résultat 2017	Attribution résultat antérieur	31.12.2016
Capital de base	24'239'083			7'432'801	16'806'282
Capital lié généré	0				0
Capital libre généré	312'000				312'000
Capital libre	924'915	-32'176			957'090
Résultat de l'exercice	-811'928		-811'928	-7'432'801	7'432'801
Fonds propres totaux	24'664'070	-32'176	-811'928	0	25'508'173

24. Résultat hors exploitation

Les résultats hors exploitation comprennent les charges et revenus des immeubles de rendement.

25. Résultat extraordinaire

Les charges et produits extraordinaires 2017 incluent les éléments non prévisibles et non liés directement à l'activité.

26. Demandes de subventions étatiques

Comme chaque année, les demandes de subvention étatiques de l'exercice écoulé seront validées par les autorités cantonales compétentes après l'approbation, par le Conseil de Fondation, des comptes de la Fondation Les Perce-Neige. Des ajustements pourraient impacter les exercices futurs.

27. Art 961a alinéa 2

Les honoraires versés à l'organe de révision en 2017 (au titre de la révision des comptes 2016) s'élèvent à 46'850.-.



**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
AU CONSEIL DE FONDATION
DE LA FONDATION LES PERCE-NEIGE, A VAL-DE-RUZ**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Fondation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation, aux statuts et règlements de la fondation.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en liaison avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.



FIDAG AUDIT SA
Yves Darbellay
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jean-Luc Wassmer
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 20 mars 2018

